



La Société Canadian Tire Limitée

Notice annuelle 2024

Le 12 février 2025

Notice annuelle 2024

La Société Canadian Tire Limitée

Table des matières

1	STRUCTURE	2
2	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	3
2.1	Secteur Détail	4
2.2	Secteur Services financiers	16
2.3	Secteur FPI CT	17
2.4	Actif incorporel	18
2.5	Dépendance économique	18
2.6	Gestion des risques de l'entreprise	19
2.7	Employés	20
2.8	Questions d'environnement, de société et de gouvernance	21
3	ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE	22
3.1	Évolution générale de l'entreprise en 2024	22
3.2	Évolution générale de l'entreprise en 2023	23
3.3	Évolution générale de l'entreprise en 2022	25
4	STRUCTURE DU CAPITAL	26
4.1	Titres de participation	26
4.2	Marché pour la négociation des titres de participation	28
4.3	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	28
4.4	Titres d'emprunt	29
5	DIVIDENDES	30
6	NOTATION DES TITRES	31
7	AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES	32
8	ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	33
8.1	Membres du conseil d'administration	33
8.2	Hauts dirigeants	36
8.3	Titres détenus	36
8.4	Conflits d'intérêts	37
9	INTÉRÊTS DES EXPERTS	37
10	POURSUITES ET PROCÉDURES D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION	38
11	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	38
12	INFORMATION PROSPECTIVE	38
	ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT	A-1

NOTICE ANNUELLE LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE

Dans la présente notice annuelle, les termes « Société » et « SCT » désignent La Société Canadian Tire Limitée, ses sociétés devancières et toutes les entités qu'elle contrôle, ainsi que leurs entreprises collectives, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente.

« Canadian Tire » désigne l'entreprise de vente au détail d'articles d'usage courant et de services exploitée sous la dénomination et les marques de commerce Canadian Tire.

« Groupe détail Canadian Tire » et « GDCT » désignent les entreprises de vente au détail d'articles d'usage courant et de services exploitées sous les dénominations et les marques de commerce Canadian Tire, PartSource, Pro Hockey Life et Party City.

« BCT » et « Banque » désignent la Banque Canadian Tire, filiale de CTFS Holdings.

« CTFS Bermuda » désigne CTFS Bermuda Ltd., filiale de CTFS Holdings.

« CTFS Holdings » désigne CTFS Holdings Limited.

« FPI CT » désigne CT Real Estate Investment Trust et ses filiales, y compris la Société en commandite FPI CT.

« Société en commandite FPI CT » désigne CT REIT Limited Partnership, filiale de la FPI CT.

« Helly Hansen » désigne les entreprises de vente en gros et de vente au détail internationales exploitées sous les dénominations et les marques de commerce Helly Hansen et Musto.

« Mark's » désigne les entreprises de vente au détail et de vente commerciale en gros exploitées par Mark's Work Wearhouse Ltd. sous les dénominations et les marques de commerce Mark's, L'Équipeur, Mark's WorkPro, L'Équipeur Pro, Mark's Commercial et L'Équipeur Commercial.

« Party City » désigne le fournisseur d'accessoires de fêtes qui exerce ses activités sous la dénomination et les marques de commerce Party City au Canada.

« Division pétrolière » désigne l'entreprise de vente au détail de produits pétroliers exploitée sous la dénomination et les marques de commerce Essence+ de Canadian Tire, en plus des postes d'essence de marque Petro-Canada et d'autres marques qui appartiennent à Canadian Tire.

« SportChek » désigne les entreprises de vente au détail exploitées par FGL Sports Ltd. sous les dénominations et les marques de commerce SportChek, Sports Experts, Atmosphere, Sports Rousseau, Hockey Experts et L'Entrepôt du Hockey, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente.

On trouvera la définition des autres termes clés utilisés dans la présente notice annuelle à leur première occurrence.

Sauf indication contraire, les renseignements qui sont donnés dans la présente notice annuelle sont arrêtés au 28 décembre 2024 (dernier jour de l'exercice clos le plus récent de la SCT) et toutes les sommes qui y sont indiquées sont exprimées en dollars canadiens. Certaines parties de la présente notice annuelle renvoient au rapport de gestion pour le quatrième trimestre et l'exercice complet clos le 28 décembre 2024 (le « rapport de gestion annuel ») et aux états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 28 décembre 2024 (les « états financiers annuels ») de la Société, que l'on peut consulter sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (« SEDAR+ »), à l'adresse <https://sedarplus.ca>, et sur celui de la Société, à l'adresse <https://corp.canadiantire.ca>, et qui sont intégrés à la présente notice annuelle par renvoi.

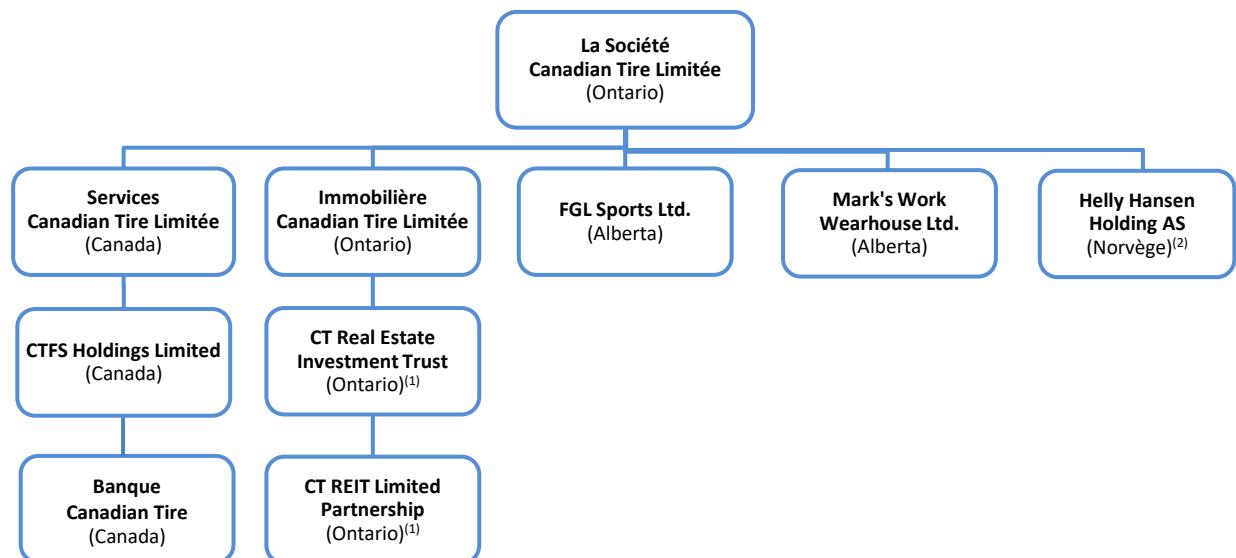
La présente notice annuelle contient de l'information qui pourrait constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective renseigne les lecteurs sur les attentes et les projets actuels de la direction et permet aux épargnants et à d'autres personnes de mieux comprendre les prévisions que fait la Société quant à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation et au contexte dans lequel elle exerce ses activités. Les lecteurs sont priés de noter que ces renseignements pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Bien que la Société estime que l'information prospective qui figure dans la présente notice annuelle repose sur des renseignements, des estimations et des hypothèses qui sont raisonnables, cette information est forcément assujettie à un certain nombre de risques, d'incertitudes ou d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats effectivement obtenus diffèrent considérablement de ceux qu'elle exprime ou suggère. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 12, intitulée « Information prospective », pour consulter un exposé plus détaillé au sujet de l'information prospective.

La présente notice annuelle contient des noms commerciaux, des marques de commerce et des marques de service de la SCT et d'autres entreprises, lesquels appartiennent tous à leurs propriétaires respectifs. Seulement pour faciliter la consultation, ces noms commerciaux, marques de commerce et marques de service figurent sans le symbole ^{MD} ou ^{MC}.

1 Structure

La Société Canadian Tire Limitée a été constituée en vertu des lois de l'Ontario par lettres patentes datées du 1^{er} décembre 1927 et est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). La SCT a fusionné avec quatre de ses filiales en propriété exclusive aux termes de statuts de fusion en date du 1^{er} janvier 1980. Elle a par la suite modifié ses statuts en date du 15 décembre 1983 en vue, notamment, de restructurer son capital.

Le siège social et bureau principal de la SCT est situé au 2180, Yonge Street, C.P. 770, succursale K, Toronto (Ontario) M4P 2V8. L'adresse du site Web de la SCT est la suivante : <https://corp.canadiantire.ca>. L'organigramme qui suit présente les personnes morales principales par l'intermédiaire desquelles la SCT exerce ses activités et leur territoire de constitution. Sauf pour ce qui est décrit ci-après, la SCT est propriétaire véritable de 100 % des titres comportant droit de vote de chacune de ces personnes morales ou exerce une emprise sur une telle proportion de ces titres, que ce soit directement ou indirectement.



¹ La Société est propriétaire véritable de 68,4 % des titres comportant droit de vote de la FPI CT, ou exerce une emprise sur une telle proportion de ces titres, indirectement dans les deux cas, du fait qu'elle est propriétaire de 33 989 508 parts de la FPI CT et de la totalité des parts de société en commandite de catégorie B émises et en circulation de la Société en commandite FPI CT, lesquelles sont assorties d'une part spéciale avec droit de vote de la FPI CT, sont équivalentes aux parts de la FPI CT sur le plan financier et sont échangeables contre celles-ci. La SCT est également propriétaire de la totalité des parts de société en commandite de catégorie C sans droit de vote émises et en circulation de la Société en commandite FPI CT. La FPI CT est propriétaire exclusive du commandité de la Société en commandite FPI CT, Commandité FPI CT, et de la totalité des parts de société en

commandite de catégorie A émises et en circulation de la Société en commandite FPI CT, lesquelles constituent les titres comportant droit de vote de celle-ci.

2 La SCT est propriétaire d'Helly Hansen Holding AS, qui est propriétaire d'Helly Hansen, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive CTC Triangle B.V., société constituée en vertu des lois des Pays-Bas.

2 Description des activités

Depuis plus d'un siècle, la Société est guidée par l'esprit d'entreprise et le sens de l'innovation de ses fondateurs. Créée par A. J. et J. W. Billes en 1922 dans un simple garage, la SCT est devenue l'une des marques et l'un des groupes de sociétés les plus réputés au pays, fidèle à sa mission d'offrir aux Canadiens les produits, les services et le soutien dont ils ont besoin pour vivre au Canada.

Aujourd'hui, la Société possède l'un des plus vastes réseaux de vente au détail au Canada, qui compte plus de 1 400 magasins, l'un des principaux programmes de fidélisation au pays, Récompenses Triangle, qui compte 11,7 millions de membres actifs, et un portefeuille de cartes de crédit qui regroupe 2,3 millions de titulaires de cartes de crédit actifs. Elle détient également une participation majoritaire dans la FPI CT, qui détient en propriété, gère et aménage des immeubles commerciaux productifs de revenus dont la superficie louable brute totalise environ 31,0 millions de pieds carrés dans les dix provinces et deux des territoires canadiens.

Raison d'être de la marque et stratégie de la SCT

La raison d'être de la marque de la SCT, *Nous sommes là pour améliorer la vie au Canada*, dicte toutes les décisions que la Société prend, y compris en ce qui a trait à sa stratégie. Depuis 2022, la SCT exécute sa stratégie *Mieux connecté*, dans le cadre de laquelle elle investit dans son entreprise en vue de moderniser les éléments constitutifs de ses activités de vente au détail, qui sont au cœur de son entreprise.

La stratégie repose sur les cinq piliers stratégiques qui sont décrits ci-après, lesquels sous-tendent les initiatives stratégiques et les décisions en matière d'investissement de la Société :

1. Clientèle : établir des relations précieuses grâce au programme Récompenses Triangle de la Société
2. Expérience : offrir la meilleure expérience omnicanale au Canada, tant dans les magasins que sur les plateformes numériques
3. Produits : concevoir et offrir des produits de calibre mondial
4. Collectivité : accroître l'apport positif de la Société dans la collectivité canadienne, notamment sur le plan du développement durable et de la diversité
5. Employés et catalyseurs : changer la manière dont la Société s'y prend pour permettre à ses employés de se perfectionner et améliorer ses fonctionnalités et ses systèmes dans le but de réaliser ses objectifs stratégiques

La Société a investi dans la modernisation de près d'un quart de ses 502 magasins Canadian Tire, renforcé ses fonctionnalités numériques, continué de grossir son portefeuille de marques détenues dans l'ensemble de ses enseignes, accru le nombre de membres actifs inscrits au programme Récompenses Triangle, transformé son réseau de chaînes d'approvisionnement et investi dans la mise à niveau et la résilience de son réseau de technologies de l'information. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 4, intitulée « Stratégie de la Société », du rapport de gestion annuel pour obtenir de plus amples renseignements sur la stratégie et les investissements de la Société.

Secteurs d'exploitation de la SCT

La SCT compte trois secteurs d'exploitation isolables, soit le secteur Détail, le secteur Services financiers et le secteur FPI CT.

Le secteur Détail, qui comprend Canadian Tire, SportChek, Mark's, PartSource, Helly Hansen, Party City et la Division pétrolière, est un réseau qui se compose de plus de 1 400 magasins et de plus de 275 postes d'essence situés partout au Canada.

Le secteur Services financiers regroupe les filiales en exploitation en propriété exclusive de CTFS Holdings (soit la BCT et CTFS Bermuda) et offre des produits et des services financiers et d'autres produits et services connexes, y compris les cartes de crédit personnelles de marque Triangle et les autres cartes de crédit personnelles portant la marque Canadian Tire (les « cartes de crédit offertes par la SCT »).

Le secteur FPI CT est constitué de la participation majoritaire que la SCT détient dans la FPI CT, fiducie de placement immobilier à capital fixe sans personnalité morale qui gère et aménage des immeubles commerciaux productifs de revenus dont elle est propriétaire dans les dix provinces et deux des territoires canadiens et dont la SCT est le locataire le plus important.

Les trois secteurs d'exploitation isolables de la SCT sont décrits plus amplement ci-après.

2.1 Secteur Détail

Les entreprises de vente au détail offrent aux Canadiens un riche assortiment de produits et de services uniques et innovateurs ainsi qu'une expérience de magasinage conviviale en magasin et en ligne. Le programme de fidélisation de la Société, Récompenses Triangle, crée un lien entre les enseignes de vente au détail canadiennes de la SCT, suscitant l'intérêt des clients en leur permettant d'accumuler et d'échanger des récompenses et de bénéficier d'offres personnalisées.

Groupe détail Canadian Tire

Le Groupe détail Canadian Tire englobe les enseignes Canadian Tire, PartSource, Pro Hockey Life (« PHL ») et Party City.

Enseignes

Canadian Tire est l'un des détaillants d'articles d'usage courant les plus réputés au pays, facile à repérer grâce à la dénomination et à la marque de commerce Canadian Tire. Grâce à son réseau de 502 magasins situés partout au Canada qui sont exploités par les marchands associés Canadian Tire (les « marchands ») et à ses plateformes numériques en ligne, elle offre aux Canadiens le plus grand assortiment de produits de marques nationales et de marques détenues au pays, soit plus de 186 000 produits qui se répartissent dans 211 catégories et cinq segments (Au volant, À l'atelier, Au foyer, Au jeu et Articles saisonniers et de jardinage). Parmi les marques détenues bien connues de Canadian Tire, on trouve Mastercraft, MotoMaster, Noma, Paderno, Sherwood, Simoniz et Yardworks. La quasi-totalité des magasins Canadian Tire offrent aussi une variété de services automobiles.

PartSource est une chaîne comptant 80 magasins de pièces automobiles spécialisées dont la SCT est propriétaire et exploitante, où les personnes qui réparent elles-mêmes leurs véhicules et les installateurs professionnels peuvent se procurer des pièces et produits automobiles uniques et consulter des experts. Les magasins PartSource offrent en outre une vaste gamme de pièces automobiles et d'accessoires d'entretien aux centres de services automobiles Canadian Tire et à d'autres détaillants et entreprises.

Pro Hockey Life est un détaillant spécialisé d'articles de hockey haut de gamme comptant 20 magasins canadiens dont la SCT est propriétaire et exploitante.

Party City est une destination de magasinage unique et un chef de file dans le segment des accessoires de fêtes qui compte 69 magasins canadiens exploités par des marchands. Un assortiment d'accessoires de fêtes Party City est également offert dans tous les magasins Canadian Tire.

Segments

Les produits et les services offerts dans les magasins Canadian Tire, PartSource, PHL et Party City sont répartis dans les catégories ou segments suivants ou gérés au sein de ces segments, selon le cas :

Le segment **Au volant** regroupe les produits et les services automobiles, y compris les produits et les accessoires d'entretien, les pièces pour automobiles et les pneus, ainsi que les services automobiles,

comme les changements d'huile, les installations de pneus et les réparations. Les magasins Canadian Tire comptent plus de 5 600 aires d'entretien automobile. Canadian Tire offre en outre un programme d'assistance routière, qui compte 202 000 membres dans les dix provinces et deux des territoires canadiens.

Le segment **À l'atelier** propose des produits qui se répartissent dans les catégories suivantes : électricité, quincaillerie, peinture, plomberie et outils.

Le segment **Au foyer** propose des produits qui se répartissent dans les catégories suivantes : produits de nettoyage, certains produits alimentaires et boissons, articles de décoration, articles essentiels pour la maison, articles de rangement, environnement chez soi, articles de cuisine et produits pour les animaux de compagnie.

Le segment **Au jeu** propose des produits qui se répartissent dans les catégories suivantes : camping, mise en forme, hockey, chasse, pêche, articles de loisirs saisonniers et articles de sports d'équipe et de golf.

Le segment **Articles saisonniers et de jardinage** propose des produits qui se répartissent dans les catégories suivantes : meubles et accessoires de jardin, jeux d'extérieur, vélos et accessoires, jardinage, outils pour l'extérieur, articles saisonniers et jouets.

La SCT a recours à des équipes de gestion des catégories (dont les membres sont appelés les acheteurs), qui concoctent des assortiments de produits saisonniers irrésistibles en se fondant sur les évaluations dont les différents produits ont fait l'objet, en raffinant continuellement les choix de produits et en proposant de nouveaux assortiments de produits et de nouvelles marques qui sont innovateurs, y compris des marques détenues exclusives.

Réseau de magasins

Le tableau suivant présente la répartition, à la fin de 2024, des magasins de vente au détail Canadian Tire, par enseigne, dans les provinces et territoires canadiens applicables :

Province ou territoire	Canadian Tire	PartSource	Party City	PHL
Colombie-Britannique	53	1	9	1
Alberta	58	14	10	4
Saskatchewan	16	5	3	-
Manitoba	15	5	2*	1
Ontario	202	52	40*	13*
Québec	100	-	-	-
Nouveau-Brunswick	19	-	2	-
Nouvelle-Écosse	22	3	2	1
Île-du-Prince-Édouard	2	-	-	-
Terre-Neuve-et-Labrador	13	-	1	-
Yukon	1	-	-	-
Territoires du Nord-Ouest	1	-	-	-
Total	502	80	69	20

* En 2024, la SCT a ouvert quatre magasins Party City au Manitoba et en Ontario et quatre magasins PHL en Ontario.

La superficie des 502 magasins Canadian Tire, qui varie d'environ 3 200 à 136 000 pieds carrés, totalisait environ 23,1 millions de pieds carrés à la fin de 2024. À l'appui de la stratégie *Mieux connecté*, la Société a investi dans son réseau de magasins Canadian Tire; elle a rénové, agrandi ou remplacé 120 d'entre eux depuis 2022.

En règle générale, les locaux qui abritent les magasins Canadian Tire appartiennent à la Société ou lui sont loués par la FPI CT ou des tiers propriétaires; les marchands obtiennent ensuite une licence d'utilisation

de ces magasins. Sur les 502 magasins, 335 se trouvent dans des immeubles que la FPI CT loue à la Société, 36, dans des immeubles appartenant à la Société, et 131, dans des immeubles que la Société loue auprès de tiers.

Marchands associés Canadian Tire – Les 502 magasins Canadian Tire sont exploités par des marchands, qui sont des tierces parties indépendantes qui sont propriétaires des accessoires fixes, du matériel et des stocks des magasins qu'ils exploitent, en assument les frais d'exploitation et embauchent le personnel qui y travaille. La relation entre la SCT et chaque marchand est régie par une convention conformément à laquelle le marchand convient d'exploiter l'entreprise de vente au détail d'un magasin Canadian Tire sous la dénomination Canadian Tire et de faire tous les efforts nécessaires pour gérer son magasin Canadian Tire à sa capacité et à son efficacité maximales. La convention conclue avec chacun des marchands suit un modèle type et, dans la plupart des cas, expirera le 31 décembre 2029. Chaque marchand convient de se conformer aux politiques, aux programmes de marketing et aux normes d'exploitation prescrites, ce qui comprend l'obligation d'acheter sa marchandise principalement à la SCT, bien qu'il revienne à chacun d'entre eux de prendre les décisions nécessaires pour personnaliser son assortiment de produits en fonction de la demande des collectivités où se trouve son magasin, et l'obligation de revendre cette marchandise aux consommateurs à un prix ne dépassant pas le prix fixé par la SCT.

La SCT offre son appui aux marchands à plusieurs égards, notamment la gestion des catégories de produits, le marketing, l'approvisionnement, la coordination de l'assortiment de produits et la distribution. La SCT appuie aussi les marchands en leur offrant des services d'administration, des services financiers et des services de technologies de l'information et les aide dans les divers aspects de l'exploitation de leurs magasins, par exemple les suivants : amélioration de l'expérience client en magasin, mise en œuvre des concepts de vente au détail, suivi des résultats financiers et d'exploitation et gestion de la mobilité et du processus de transfert des marchands. La SCT permet en outre aux marchands de participer à Franchise Trust, programme qui leur offre le financement dont ils ont besoin pour exploiter leur magasin. Il y a lieu de se reporter à la note 9, intitulée « Crédits sur prêts », des notes annexes aux états financiers annuels pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de Franchise Trust.

Situation concurrentielle – Le Groupe détail fait concurrence à des détaillants internationaux, nationaux et régionaux. Il rivalise notamment avec des détaillants qui utilisent différents circuits de vente ou qui font uniquement du commerce en ligne ou vendent leurs produits uniquement en magasin, y compris les magasins à escompte, les magasins-entrepôts, les marchands de masse et les détaillants spécialisés. Le Groupe détail détient une part importante du marché dans de nombreuses catégories de produits et l'exploitation des magasins Canadian Tire et Party City par les marchands fait toute la différence lorsqu'il s'agit de comprendre les besoins des diverses collectivités canadiennes et d'y répondre. Bien que la majeure partie des ventes du Groupe détail continuent d'être conclues en magasin, les plateformes numériques jouent un rôle de plus en plus important dans l'expérience de magasinage des clients, certaines enseignes, y compris Canadian Tire, offrant des services de ramassage en magasin ou de livraison à domicile. Le ramassage dans les magasins Canadian Tire est facilité par le recours au réseau de caissiers libre-service parmi les plus vastes au pays.

SportChek

SportChek exploite un groupe de détaillants d'articles et de vêtements de sport canadiens sous diverses enseignes, y compris SportChek, Sports Experts et Atmosphere.

Les enseignes proposent une vaste gamme de vêtements et d'articles de sport de marques nationales et de marques détenues dans diverses fourchettes de prix en vue d'intéresser divers types de clients qui souhaitent adopter un mode de vie sain et actif. Le portefeuille très concurrentiel de marques détenues offertes dans les enseignes SportChek comprend Diamondback, Forward With Design (FWD), Helly Hansen, Ripzone, Sherwood et Woods. Les enseignes offrent le magasinage en ligne sur leurs sites Web et les articles ainsi commandés peuvent être ramassés en magasin ou livrés à domicile.

Exploitation des succursales – Les succursales sont exploitées sous les enseignes SportChek et Atmosphere.

- SportChek est un détaillant national de premier plan qui offre une vaste gamme de chaussures, de vêtements et d'accessoires pour le sport, le plein air, les loisirs et la détente, d'articles de sport et de produits liés au mieux-être.
- Atmosphere est un détaillant spécialisé dans la vente d'équipement technique, de vêtements d'extérieur, de chaussures et d'accessoires haut de gamme.

Le tableau suivant présente la répartition, à la fin de 2024, des succursales de SportChek et d'Atmosphere dans les provinces canadiennes applicables :

Province	SportChek	Atmosphere
Colombie-Britannique	32	8
Alberta	32	7
Saskatchewan	11	2
Manitoba	7*	-
Ontario	84*	-
Nouveau-Brunswick	5	-
Nouvelle-Écosse	11	-
Île-du-Prince-Édouard	2	-
Terre-Neuve-et-Labrador	6	-
Total	190	17

* En 2024, la SCT a fermé deux magasins SportChek au Manitoba et en Ontario.

Les succursales offrent la gamme complète de produits ainsi que des produits de tiers fournisseurs qui ne sont pas vendus en magasin sur leurs sites Web.

Magasins franchisés – SportChek compte aussi des magasins franchisés dans un certain nombre de ses enseignes de vente au détail, y compris Sports Experts, Atmosphere et Le Trio Hockey (qui exerce ses activités sous les dénominations Hockey Experts, Sports Rousseau et L'Entrepôt du Hockey).

- Sports Experts est le premier détaillant d'articles de sport en importance au Québec, proposant des pièces d'équipement, des vêtements, des chaussures et des accessoires.
- Atmosphere, qui est décrite ci-dessus et dont les magasins sont exploités à titre de succursales dans les autres provinces, est exploitée sous forme de franchises au Québec.
- Le Trio Hockey se spécialise dans la vente d'équipement, de vêtements et d'accessoires de hockey.

En plus des magasins franchisés, plusieurs magasins sont exploités par des tiers qui ont le statut de « membres acheteurs » dans le cadre du programme de franchisage de SportChek et, de ce fait, ont accès aux produits de SportChek aux fins de l'exploitation de leurs entreprises. Ces « membres acheteurs » s'occupent généralement eux-mêmes du marchandisage, de l'approvisionnement, de la publicité, du transport et de l'administration courante.

Le tableau suivant présente la répartition, à la fin de 2024, des magasins franchisés SportChek dans les provinces et les territoires canadiens applicables :

Province ou territoire	Sports Experts	Atmosphere	Le Trio Hockey
Colombie-Britannique	2	-	-
Alberta	2*	-	-
Ontario	1	-	-
Québec	83*	45*	26
Nouveau-Brunswick	4	-	-
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	-
Yukon	1	-	-
Total	93	45	26

* En 2024, la SCT a fermé un magasin Sports Experts en Alberta et en a ouvert un au Québec. Elle a aussi ouvert un magasin Atmosphere au Québec.

Les locaux qu'occupent la majeure partie des magasins exploités sous les enseignes de SportChek sont loués auprès de tiers.

Situation concurrentielle – Le secteur de la vente au détail d'articles de sport canadien est très fragmenté et comprend des détaillants spécialisés, des marchands de masse, des détaillants en ligne, des marques nationales qui vendent leurs produits directement aux consommateurs, des magasins à escompte et des points de vente au détail. Les facteurs qui permettent de se démarquer de la concurrence comprennent le prix, la qualité, le service, le choix et la mode, ainsi que la présence en ligne et l'emplacement et la configuration des magasins. SportChek se démarque de ses concurrents grâce à la vaste empreinte géographique canadienne de ses succursales et de ses magasins franchisés et à l'assortiment de produits et de marques qu'elle propose, qui comprennent ses marques détenues. Les sites Web et les options d'exécution de commandes de ses enseignes lui permettent aussi de livrer concurrence à des détaillants qui font uniquement du commerce en ligne.

Mark's

Mark's, l'un des plus gros détaillants omnicanaux canadiens de vêtements et de chaussures tout-aller et de travail, a la réputation d'offrir des produits de qualité et innovateurs, tant de marques détenues que de marques nationales. Son réseau de magasins se compose de succursales, y compris des magasins qui vendent exclusivement des articles de travail sous la dénomination « Mark's WorkPro », et de magasins franchisés. Les marques détenues vendues chez Mark's comprennent Dakota WorkPro, Denver Hayes, Helly Hansen et WindRiver. Ces marques sont complétées par des marques reconnues à l'échelle nationale, comme Carhartt, Columbia, Levi's, Silver, Skechers et Timberland. Mark's a constamment recours à des technologies innovatrices pour mettre au point et lancer de nouveaux produits destinés à garder les Canadiens au chaud et au sec tout en assurant leur sécurité et leur confort. Elle exerce ses activités sous les dénominations L'Équipeur et L'Équipeur Pro au Québec. Elle offre le magasinage en ligne sur ses sites Web et les articles ainsi commandés peuvent être ramassés en magasin ou livrés à domicile.

Le tableau suivant présente la répartition, à la fin de 2024, des succursales et des magasins franchisés Mark's dans les provinces et les territoires canadiens applicables :

Province ou territoire	Nombre de succursales	Nombre de magasins franchisés
Colombie-Britannique	51	9
Alberta	65	1
Saskatchewan	14	2
Manitoba	13	-
Ontario	132*	7
Québec	42*	8
Nouveau-Brunswick	13	-
Nouvelle-Écosse	15	-
Île-du-Prince-Édouard	2	-
Terre-Neuve-et-Labrador	5	2
Yukon	1	-
Territoires du Nord-Ouest	1	-
Total	354	29

* En 2024, la SCT a ouvert trois magasins Mark's/L'Équipeur en Ontario et au Québec.

Les locaux qu'occupent les magasins franchisés de Mark's sont principalement loués auprès de tiers, tandis que les succursales occupent tant des immeubles appartenant à la Société que des immeubles loués auprès de tiers.

L'Équipeur Commercial/Mark's Commercial – Mark's exerce également des activités interentreprises sous les dénominations « L'Équipeur Commercial » et « Mark's Commercial », vendant des chaussures, des vêtements et de l'équipement de protection individuelle à des entreprises, surtout des articles répondant aux besoins en vêtements de travail et de protection des employés.

Situation concurrentielle – Mark's, qui détient une part importante du marché des vêtements de travail et des chaussures de protection au Canada, offre une grande variété de vêtements, de denim et de chaussures tout-aller pour hommes. Mark's livre concurrence à des détaillants omnicanaux, à des magasins de vente au détail traditionnels et à des détaillants qui font uniquement du commerce en ligne, y compris des marchands de masse, des grands magasins, des marques nationales qui vendent leurs produits directement aux consommateurs, des magasins de vente d'articles à rabais et d'autres magasins de vêtements spécialisés.

Helly Hansen

Helly Hansen est une marque de renommée mondiale. L'entreprise, dont le siège social se trouve à Oslo, en Norvège, exerce des activités de vente en gros et au détail de vêtements d'extérieur, de couches de base, de vêtements, y compris des vêtements de travail, et de chaussures à l'échelle internationale.

Fondée en 1877, Helly Hansen est reconnue pour ses vêtements de calibre professionnel et comme un chef de file dans la conception de vêtements techniques innovateurs de qualité supérieure qui résistent aux pires conditions climatiques. Au sein de ses catégories principales, soit les vêtements pour la voile, le ski, l'alpinisme, la ville, la pluie et le travail ainsi que les couches de base, Helly Hansen offre des produits conçus en vue de permettre aux professionnels et aux passionnés de plein air partout dans le monde de bien profiter de leurs activités et de survivre aux conditions difficiles. Depuis près de 150 ans, Helly Hansen conçoit et éprouve des technologies en mettant à profit les conseils de professionnels qui vivent et travaillent dans certaines parties du monde où les conditions sont les plus rigoureuses.

Helly Hansen est également propriétaire de la marque Musto, qui est un chef de file dans le domaine des vêtements techniques destinés aux amateurs de voile et d'aventure, de même que des vêtements adaptés à la vie moderne et à la vie à la campagne.

Les produits Helly Hansen sont vendus dans plus de 40 pays, notamment sur les marchés principaux de Norvège, de Suède, du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, par l'intermédiaire de tiers détaillants et de 58 magasins ou points de vente Helly Hansen et Musto dont Helly Hansen est propriétaire et exploitante, y compris 19 magasins situés en Amérique du Nord. La Société a également établi une coentreprise Helly Hansen en Chine.

Activités de vente en gros et de vente au détail – Helly Hansen vend ses vêtements de sport et de travail par l'intermédiaire de circuits de vente en gros et de vente au détail. Ses circuits de vente en gros se composent de détaillants d'articles de sport et de vêtements de travail spécialisés et de grands magasins. En outre, Helly Hansen exploite des magasins et des points de vente arborant sa propre marque, qui sont situés en Europe et en Amérique du Nord, essentiellement dans le but de promouvoir ses marques à l'appui de son entreprise de vente en gros. Helly Hansen exploite en outre des sites Web arborant sa propre marque dans diverses régions, y compris en Europe, au Canada et aux États-Unis.

Situation concurrentielle – Helly Hansen doit composer avec la concurrence d'autres marques spécialisées. Le marché des vêtements et des chaussures de plein air est fragmenté et composé de grandes marques mondiales, de sociétés d'envergure moyenne et de nombreux exploitants occupant des créneaux particuliers. Helly Hansen se distingue de ses concurrents grâce à ses produits évolués sur le plan technique et innovateurs, à sa qualité professionnelle, à l'authenticité de sa marque et au rayonnement auprès de ses clients que lui procurent ses partenaires de vente en gros, ses établissements de vente au détail et ses sites Web. Elle livre aussi concurrence sur le marché des vêtements de travail, qui est extrêmement fragmenté et où on retrouve un nombre limité de produits de marques internationales en raison des différences qui existent entre les régions sur le plan du climat et de la réglementation. Sur ce marché, Helly Hansen rivalise principalement avec des entreprises européennes et nord-américaines qui offrent des vêtements de protection haut de gamme qui sont fonctionnels et à la mode.

La Division pétrolière

La Division pétrolière est l'un des plus gros détaillants d'essence indépendants au Canada. Elle compte 279 postes d'essence intégrant un dépanneur, dont 150 sont adjacents à des magasins Canadian Tire et 22 sont situés dans des haltes routières ONroute le long de grandes autoroutes ontariennes (la 401 et la 400), 85 des postes d'essence comptant un lave-autos. Les postes d'essences sont exploités par des détaillants indépendants sous les dénominations Essence+ de Canadian Tire ou Petro-Canada aux termes de conventions régissant la vente de produits pétroliers. Un certain nombre d'entre eux se trouvent sur des terrains appartenant à la SCT, mais la majeure partie d'entre eux, y compris ceux qui sont situés dans des haltes routières ONroute, se trouvent sur des terrains loués.

La SCT compte des bornes de recharge pour véhicules électriques dans 151 de ses établissements (c'est-à-dire dans des magasins Canadian Tire exploités par des marchands et des postes d'essence de la Division pétrolière exploités par des détaillants indépendants, y compris dans des haltes routières ONroute). Ces bornes sont exploitées soit par la SCT, soit par des tiers qui détiennent une licence leur permettant de le faire dans ces établissements.

Le tableau suivant présente la répartition, à la fin de 2024, des postes d'essence de la Division pétrolière (y compris ceux qui ont été repositionnés en postes d'essence Petro-Canada) et des établissements dotés de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les provinces canadiennes applicables :

Province	Nombre de postes d'essence de la Division pétrolière	Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les établissements de la SCT
Colombie-Britannique	4	17*
Alberta	19	9*
Saskatchewan	6	11
Manitoba	5*	5
Ontario	165*	84*
Québec	47*	16*
Nouveau-Brunswick	15	3*
Nouvelle-Écosse	8*	4*
Terre-Neuve-et-Labrador	10	-
Île-du-Prince-Édouard	-	2
Total	279	151

* En 2024, la SCT a ouvert un poste d'essence de la Division pétrolière en Ontario et en a fermé trois au Manitoba, au Québec et en Nouvelle-Écosse. Elle a aussi installé des bornes de recharge pour véhicules électriques dans 21 de ses établissements en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

En 2023, la Société a conclu un partenariat stratégique avec Petro-Canada, entreprise qui appartient à Suncor Énergie Inc., en vue de maximiser les avantages des programmes de fidélisation Récompenses Triangle de la SCT et Petro-Points de Petro-Canada en permettant aux membres de chacun de ces programmes d'accumuler des points dans les postes d'essence des deux sociétés. Ce partenariat a permis à la SCT de disposer d'une source d'approvisionnement concurrentielle, Suncor devant peu à peu devenir son fournisseur d'essence principal. On prévoit en outre, dans le cadre de ce partenariat, que plus de 200 postes d'essence Essence+ de Canadian Tire seront repositionnés en postes d'essence Petro-Canada, mais que la SCT en demeurera propriétaire.

En 2024, la SCT a fait d'énormes progrès dans l'exécution des éléments clés du partenariat. Le partenariat de fidélisation a été lancé en avril dans le cadre d'une campagne de marketing de masse intégrée destinée à le faire connaître à l'échelle nationale. À la fin de 2024, 19 postes d'essence Essence+ de Canadian Tire situés en Ontario et en Alberta avaient été repositionnés en postes d'essence Petro-Canada. En outre, la SCT a commencé à s'approvisionner en carburant auprès de Suncor.

Situation concurrentielle – La Division pétrolière s'approvisionne en carburant à des prix concurrentiels. Elle est en concurrence avec d'autres exploitants de postes d'essence, dépanneurs et lave-autos nationaux et régionaux. À l'instar des autres détaillants indépendants du secteur, la Division pétrolière est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation, y compris les risques inhérents à l'accessibilité et au prix du carburant. Il y a lieu de se reporter à la sous-rubrique 11.1, intitulée « Risques d'entreprise et d'exploitation », du rapport de gestion annuel pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques inhérents au prix des produits de base.

Plateformes numériques et rehaussement de l'expérience client

La Société demeure résolue à offrir à ses clients divers modes de magasinage. Bien que, à l'heure actuelle, les clients fassent le plus souvent leurs achats dans les magasins de la Société, dont le nombre dépasse 1 400, leur parcours de magasinage débute souvent sur les sites Web ou les applications mobiles.

La plateforme infonuagique de la Société, appelée la Plateforme numérique unique, procure une expérience de magasinage rapide, cohérente, personnalisée et fiable en ligne et sur l'application mobile.

En plus d'offrir des fonctions de recherche, de paiement et d'exécution de commandes, cette Plateforme accroît la stabilité du site et permet un volume de transactions plus élevé. La Société offre en outre divers modes d'exécution de commandes aux clients qui achètent en ligne, y compris le ramassage en magasin et la livraison à domicile dans toutes ses enseignes (y compris la livraison le même jour dans la majeure partie de celles-ci).

L'application mobile de Canadian Tire rehausse elle aussi l'expérience client en magasin. Elle est intégrée au programme Récompenses Triangle et est équipée de fonctionnalités accessibles en magasin, y compris des liens vers des étiquettes électroniques sur les étagères qui aident les clients à trouver les articles qu'ils cherchent et l'intégration avec les casiers et les comptoirs de service qui a pour but de simplifier le ramassage en magasin, ainsi que l'échange d'Argent électronique Canadian Tire et la numérisation des codes QR en magasin.

Roller Labs Ventures

Roller Labs Ventures est le fonds de capital de risque d'entreprise de la SCT qui investit principalement dans de jeunes entreprises, à titre indépendant ou en partenariat avec des fonds de capital de risque de premier plan. Ces investissements reposent sur des critères d'investissement et de gouvernance bien définis et permettent à ces sociétés de croître, de commercialiser leurs solutions et de livrer concurrence tant à l'échelle nationale qu'internationale. La SCT investit dans des sociétés qui lui donnent la possibilité d'améliorer les aspects numériques de son entreprise et d'accélérer l'implantation de ses fonctionnalités stratégiques dans des domaines comme l'obtention de renseignements sur les clients, l'expérience client, la création de nouveaux produits et l'efficacité au chapitre de l'exploitation. Roller Labs Ventures a investi dans une plateforme de capital de risque destinée aux nouveaux gestionnaires et à leurs sociétés de portefeuille partout au Canada, Inovia Discovery Fund I, dans une société de robotique à vocation générale, Sanctuary, dans une plateforme d'octroi de licences d'utilisation du contenu produit par ses utilisateurs, Catch & Release, et dans une plateforme automatique de marketing du cycle de vie, OfferFit.

Marques détenues

Grâce à ses marques détenues, la Société jouit d'un avantage concurrentiel et peut se démarquer de la concurrence sur le plan de l'assortiment qu'elle propose, ce qui suscite intérêt et loyauté accrues chez ses clients. Le savoir-faire de la SCT sur le plan de la gestion des marques et de la mise au point et de la conception de produits a contribué au succès des stratégies liées aux marques détenues. La Société s'efforce sans relâche de renforcer son portefeuille de marques détenues en mettant des produits au point à l'interne et en effectuant des acquisitions sélectives qui lui permettent de compléter ses catégories clés.

Les marques détenues les plus réputées de la Société sont Canvas, Dakota, Denver Hayes, Diamondback, Mastercraft, MotoMaster, Noma, Outbound, Paderno, Raleigh, Ripzone, Sherwood, WindRiver et Woods, qui sont vendues principalement dans les établissements de ses enseignes. En outre, la Société est propriétaire de la marque Helly Hansen, de renommée mondiale. Cette entreprise, dont le siège social se trouve à Oslo, en Norvège, exerce des activités de vente en gros et au détail de vêtements d'extérieur, de couches de base, de vêtements, y compris des vêtements de travail, et de chaussures à l'échelle internationale.

Récompenses Triangle

Le programme de fidélisation de la Société, Récompenses Triangle, est un outil destiné à susciter l'intérêt des clients et à leur offrir une expérience de magasinage intégrée. Il propose une valeur accrue à ses membres, leur permettant d'accumuler de l'Argent électronique Canadian Tire et de l'échanger, sous réserve de certaines exceptions, dans la plupart des établissements des enseignes de vente au détail canadiennes de la SCT. Les cartes de crédit personnelles de marque Triangle offertes par l'entremise de la BCT, qui font aussi partie intégrante du programme, permettent à leur titulaire d'accumuler de l'Argent électronique Canadian Tire plus rapidement sur les achats qu'ils effectuent dans la plupart des établissements des enseignes de vente au détail canadiennes de la SCT, ainsi que sur les achats

admissibles effectués auprès de tiers. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 2.2, intitulée « Secteur Services financiers », pour obtenir de plus amples renseignements sur l'entreprise de cartes de crédit de la BCT.

Le programme Récompenses Triangle est un élément clé qui suscite l'intérêt des clients pour toutes les enseignes de façon durable et permet à la Société de faire du marketing personnalisé. Grâce à l'attention constante qu'elle prête à la collecte et à l'analyse de données, la Société est en mesure de rendre ses communications de marketing plus pertinentes pour ses clients et de susciter davantage leur intérêt par l'intermédiaire de ce programme. Le programme Récompenses Triangle procure aussi à la Société des renseignements précieux sur les clients qui lui permettent de mettre au point des stratégies de vente au détail, d'élaborer ses gammes de produits et de services de façon plus éclairée et de repérer les entreprises canadiennes avec lesquelles elle pourrait conclure des partenariats, rendant ainsi le programme encore plus alléchant pour ses membres. Le partenariat stratégique que la Société a conclu avec Petro-Canada est avantageux pour les membres des programmes de fidélisation Récompenses Triangle de la SCT et Petro-Points de Petro-Canada, car il leur permet d'accumuler des points dans les postes d'essence des deux sociétés.

En vue de rendre le programme Récompenses Triangle encore plus intéressant, la Société a lancé Triangle Sélect à l'échelle nationale en 2023; il s'agit d'un programme d'abonnement annuel payant qui permet aux membres du programme Récompenses Triangle de bénéficier de primes en Argent électronique Canadian Tire qui s'ajoutent à celles qu'ils obtiennent déjà sur les achats admissibles qu'ils effectuent dans les magasins Canadian Tire, SportChek et Mark's.

Approvisionnement

La SCT s'approvisionne en grande partie à l'étranger. En 2024, environ 49 %, 35 % et 19 % des stocks que le Groupe détail Canadian Tire, Mark's et SportChek ont respectivement achetés provenaient directement de fournisseurs situés à l'extérieur du Canada, principalement en Asie, et leur prix était libellé en dollars américains. Helly Hansen conclut aussi la majeure partie de ses achats de stocks en Asie en dollars américains et en euros.

La SCT compte des bureaux chargés de l'approvisionnement à l'étranger, notamment au Bangladesh, à Hong Kong, au Vietnam et en Chine et a recours à des fournisseurs de services d'approvisionnement indépendants en Inde et au Mexique, ce qui lui permet de s'approvisionner auprès de fabricants étrangers et d'obtenir du soutien en matière d'importation.

En général, la SCT utilise ses propres ressources internes et retient les services de fournisseurs de services de logistique indépendants pour gérer la technologie relative à la chaîne d'approvisionnement et la livraison de la marchandise d'origine étrangère aux centres de distribution et aux magasins.

Tout comme les autres détaillants qui s'approvisionnent partout dans le monde, le secteur Détail est exposé aux risques inhérents au recours à des fournisseurs étrangers, y compris les risques de change, les risques découlant de la situation géopolitique et les risques auxquels la chaîne d'approvisionnement et l'approvisionnement responsable sont exposés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 11, intitulée « Principaux risques et gestion des risques », du rapport de gestion annuel pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces risques. La Société a recours à ses ressources internes et à des fournisseurs d'assurance de la qualité indépendants pour gérer proactivement la qualité des produits et le code d'éthique des fournisseurs étrangers. Elle est en outre toujours à la recherche de sources d'approvisionnement de rechange afin d'assurer sa résilience.

Le code d'éthique professionnelle à l'intention des fournisseurs (le « code d'éthique des fournisseurs ») décrit les normes que les fournisseurs de la SCT doivent respecter et aborde des sujets comme la santé et la sécurité au travail, la main-d'œuvre enfantine, le travail forcé ou involontaire, la rémunération et les droits de la personne. La SCT s'attend à ce que tous ses fournisseurs de marchandises signent le code des fournisseurs ou lui fournissent une copie de leur code d'éthique interne, dont les normes doivent respecter ou dépasser les siennes. En outre, elle charge des tiers de réaliser des audits des fournisseurs d'articles de ses marques détenues, principalement en se fondant sur les normes prévues dans le cadre

de la Business Social Compliance Initiative de l'amfori, et elle met en œuvre des plans d'action correctifs en cas de non-conformité.

Chaîne d'approvisionnement et réseau de distribution

La fonction de la chaîne d'approvisionnement de la SCT est responsable de la gestion du déplacement des produits entre les fournisseurs, les fournisseurs de services au sein de la chaîne d'approvisionnement et les centres de distribution et les magasins de la SCT partout au Canada. Il lui incombe en outre d'exécuter les commandes en ligne, tant à partir des magasins que des centres de distribution, au moyen de technologies évoluées (y compris la gestion des commandes distribuées, l'optimisation de la sélection du transporteur et le géoblocage) qui font en sorte que les produits sont expédiés à temps et de façon rentable.

La chaîne d'approvisionnement de la SCT a recours à plusieurs circuits de distribution, installations et modes de transport, y compris des tiers qui fournissent des services de transport, notamment le transport ferroviaire, et de logistique, et elle participe à la plupart des aspects du réapprovisionnement et de la diffusion de renseignements sur les produits.

La plupart des produits de la SCT sont distribués aux magasins à partir de son vaste réseau de 13 centres de distribution situés partout au Canada, dont la superficie totalise plus de dix millions de pieds carrés et qui sont exploités par la SCT ou par une tierce partie. Certains produits sont distribués directement par les fournisseurs.

Le tableau suivant présente les centres de distribution canadiens de la Société à la fin de 2024 :

Province	Emplacement	Superficie (en pieds carrés)	Enseigne(s) servie(s)
Alberta	Calgary – 114th Avenue S.E.	954 813	GDCT
	Calgary – 64th Street S.E.	24 343	Mark's
	Calgary – 68th Avenue S.E.	454 977	SportChek/Mark's
	Calgary – 5500, Dufferin Boulevard S.E.	351 807	GDCT/SportChek
	Calgary – Dufferin Place	630 067	GDCT
Ontario	Brampton – Airport Road	1 118 360	GDCT
	Brampton – Goreway Drive	1 148 972	GDCT
	Brampton – Hereford Street	195 230	GDCT
	Brampton – Hurontario Street	1 298 614	SportChek/Mark's
	Caledon – Healey Road	1 422 351	GDCT
	Mississauga – Marcove Road	475 517	GDCT
	Mississauga – Millrace Court	27 192	Mark's
Québec	Coteau-du-Lac – Dupont	1 980 165	GDCT
Total		10 082 408	

Le centre de distribution Steeles de Brampton (1 424 108 pieds carrés) a été utilisé pendant une partie de l'année, puis a été vendu en décembre 2024. Le centre de distribution de Calgary situé au 5500, Dufferin Boulevard S.E. (351 807 pieds carrés) a été inauguré en 2024 et, par conséquent, le centre de distribution de Calgary situé sur la 72nd Avenue S.E. (498 618 pieds carrés), qui était auparavant exploité par la Société, a été sous-loué à un tiers. Le centre de distribution express de pièces automobiles de Vaughan (224 190 pieds carrés), qui était auparavant exploité par la Société, n'est plus loué et ses activités ont été fusionnées à celles du centre de distribution de Brampton situé sur la Airport Road.

La Société investit en outre dans la capacité de ses centres de distribution, y compris une nouvelle installation de 385 000 pieds carrés à Richmond, en Colombie-Britannique, dont la construction est en cours.

En plus de son réseau de distribution canadien, la Société exploite deux centres de distribution internationaux, soit un à Summer, dans l'État de Washington, et un à Born, aux Pays-Bas, qui dessert Helly Hansen. La superficie de ces centres totalise plus de 400 000 pieds carrés. La Société détient également une participation de 25 % dans Ashcroft Terminal Ltd., qui exploite un terminal de stockage et installation de transbordement d'une superficie de 320 acres situé dans l'arrière-pays en Colombie-Britannique; ce terminal, qui lui permet de bénéficier d'un accès ferroviaire d'un océan à l'autre, facilite les activités liées à sa chaîne d'approvisionnement.

Caractère saisonnier du secteur Détail

Les produits trimestriels du secteur Détail varient selon la saison, le quatrième trimestre affichant habituellement les produits les plus élevés, et le premier trimestre, les produits les moins élevés. Il y a lieu de se reporter à la sous-rubrique 11.1, intitulée « Risques d'entreprise et d'exploitation », du rapport de gestion annuel pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques inhérents au caractère saisonnier des activités de la Société.

Le tableau suivant présente les produits trimestriels réalisés par le secteur Détail au cours des deux derniers exercices.

(en millions de dollars canadiens)	2024					2023				
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^o trimestre	Total	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^o trimestre	Total
Groupe détail Canadian Tire										
Produits	1 798,0 \$	2 278,1 \$	2 189,3 \$	2 187,2 \$	8 452,6 \$	1 931,7 \$	2 394,0 \$	2 201,0 \$	2 172,6 \$	8 699,3 \$
Pourcentage des produits de tout l'exercice	21,3 %	27,0 %	25,9 %	25,9 %	100,0 %	22,2 %	27,5 %	25,3 %	25,0 %	100,0 %
SportChek										
Produits	387,7 \$	441,7 \$	521,5 \$	546,8 \$	1 897,7 \$	420,8 \$	461,0 \$	518,3 \$	552,2 \$	1 952,3 \$
Pourcentage des produits de tout l'exercice	20,4 %	23,3 %	27,5 %	28,8 %	100,0 %	21,6 %	23,6 %	26,5 %	28,3 %	100,0 %
Mark's										
Produits	288,1 \$	343,8 \$	316,1 \$	575,3 \$	1 523,3 \$	294,0 \$	353,9 \$	322,4 \$	561,7 \$	1 532,0 \$
Pourcentage des produits de tout l'exercice	18,9 %	22,6 %	20,8 %	37,8 %	100,0 %	19,2 %	23,1 %	21,0 %	36,7 %	100,0 %
Helly Hansen										
Produits	192,2 \$	137,3 \$	205,7 \$	306,5 \$	841,7 \$	208,4 \$	135,6 \$	219,2 \$	274,0 \$	837,2 \$
Pourcentage des produits de tout l'exercice	22,8 %	16,3 %	24,4 %	36,4 %	100,0 %	24,9 %	16,2 %	26,2 %	32,7 %	100,0 %
Division pétrolière										
Produits	467,9 \$	550,9 \$	553,1 \$	504,7 \$	2 076,6 \$	481,4 \$	549,0 \$	597,6 \$	503,1 \$	2 131,1 \$
Pourcentage des produits de tout l'exercice	22,5 %	26,5 %	26,6 %	24,3 %	100,0 %	22,6 %	25,8 %	28,0 %	23,6 %	100,0 %
Secteur Détail										
Produits	3 136,6 \$	3 754,8 \$	3 797,8 \$	4 123,2 \$	14 812,4 \$	3 337,9 \$	3 896,1 \$	3 867,3 \$	4 070,0 \$	15 171,3 \$
Pourcentage des produits de tout l'exercice	21,2 %	25,3 %	25,6 %	27,8 %	100,0 %	22,0 %	25,7 %	25,5 %	26,8 %	100,0 %

¹ Les produits comptabilisés pour le GDCT, SportChek, Mark's et la Division pétrolière comprennent les produits intersectoriels. Les produits réalisés par Helly Hansen sont uniquement de source externe. Par conséquent, globalement, le montant total des produits du GDCT, de SportChek, de Mark's, de la Division pétrolière et de Helly Hansen ne correspond pas au montant total des produits du secteur Détail.

2.2 Secteur Services financiers

Services financiers a pour fonction principale d'émettre les cartes de crédit offertes par la SCT, y compris les cartes de crédit personnelles de marque Triangle, qui font partie intégrante du programme Récompenses Triangle. Il offre également aux clients des services de financement en magasin, des produits d'assurance, des dépôts destinés aux particuliers et des dépôts offerts par l'entremise de courtiers. En outre, Services financiers offre des services de règlement et des services de soutien en matière de prévention de la fraude à la SCT et aux membres de son groupe. CTFS Holdings est la société de portefeuille des entités en exploitation qui composent le secteur Services financiers (BCT et CTFS Bermuda).

La BCT est une banque canadienne de l'annexe I réglementée par le gouvernement fédéral qui commercialise et émet les cartes de crédit offertes par la SCT, y compris les cartes Mastercard Triangle et World Elite Mastercard Triangle, ainsi que la carte Mastercard Avantage Remise. La BCT ouvre de nouveaux comptes aux clients qui fréquentent les magasins des différentes enseignes de vente au détail de la Société et qui magasinent en ligne, faisant ainsi en sorte que la Société émet de plus en plus d'Argent électronique Canadian Tire aux titulaires de ses cartes de crédit.

La BCT, qui est aussi une institution qui accepte des dépôts, offre des comptes d'épargne à intérêt élevé et des certificats de placement garanti (des « CPG »), les CPG étant commercialisés tant directement que par l'entremise de courtiers.

Prêts – La BCT consent du crédit à ses clients au moyen des cartes de crédit offertes par la SCT. Dans le cadre de ces activités, elle s'expose à certains risques liés au pouvoir et à la volonté de ses clients de rembourser leurs dettes. Elle gère ces risques de manière à optimiser la rentabilité et, à cette fin, elle a élaboré des politiques détaillées et des systèmes et méthodes évolués, y compris des modèles d'évaluation du crédit par points. Elle surveille constamment la solvabilité de ses clients au moyen de renseignements exclusifs et de renseignements provenant de tiers qui lui permettent de prendre des décisions éclairées dans le but de limiter son exposition aux risques inhérents aux comptes de ses clients, adopte des moyens technologiques qui lui permettent d'accroître l'efficacité du processus de recouvrement et surveille le contexte macroéconomique, particulièrement le degré d'endettement des consommateurs, les taux d'intérêt, l'inflation, les niveaux d'emploi et les niveaux de revenu.

Titrisation de créances – La BCT vend des coparticipations indivises dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit à Glacier Credit Card Trust (« GCCT »), entité ad hoc créée en vue de l'achat et du financement de ces coparticipations. GCCT émet des titres de créance à des investisseurs indépendants pour financer l'achat de ces coparticipations. La SCT a établi que, d'un point de vue comptable, elle avait le pouvoir d'influer sur les activités pertinentes de GCCT, donc sur ses rendements, et qu'elle exerçait un contrôle sur GCCT. C'est pourquoi les états financiers consolidés de la Société englobent les résultats de GCCT à des fins comptables. GCCT est un émetteur assujetti et on peut obtenir de plus amples renseignements à son sujet, qui ne sont pas intégrés à la présente notice annuelle par renvoi, sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse <https://sedarplus.ca>.

Activités exercées à l'étranger – CTFS Bermuda est une société de réassurance établie aux Bermudes qui est réglementée par la Bermuda Monetary Authority. CTFS Bermuda réassure l'assurance-crédit qui est commercialisée par la BCT, ainsi qu'un bloc fermé de polices de garantie. CTFS Bermuda a conclu des conventions de réassurance avec deux assureurs qui exercent une bonne partie de leurs activités au Canada et qui offrent actuellement ou ont déjà offert des produits d'assurance aux clients de la SCT. CTFS Bermuda a recours à des entreprises de services actuariels et administratifs reconnues qui l'aident à évaluer le risque lié aux portefeuilles et à gérer ses activités.

Situation concurrentielle – En 2024, la BCT était le septième émetteur de cartes de crédit en importance au Canada au chapitre des créances impayées. Les cartes font concurrence aux autres cartes de crédit générales qui sont émises par des banques et d'autres institutions financières sur le marché canadien très réglementé et très concurrentiel des cartes de crédit où, à l'heure actuelle, les nouveaux venus non traditionnels et les nouvelles technologies, comme le mode de paiement par appareils mobiles, sont en

train de transformer les enjeux concurrentiels. En raison du nombre grandissant de cartes de crédit proposées, les consommateurs veulent faire affaire avec des entreprises qui récompensent leur loyauté, qui leur fournissent un service exceptionnel et qui, dans l'ensemble, leur permettent d'en avoir plus pour leur argent. La croissance du portefeuille de cartes de crédit et la vigueur soutenue de la marque Canadian Tire sont autant de facteurs susceptibles d'accroître le nombre de clients qui fréquentent les magasins des enseignes de vente au détail de la Société. Les produits de dépôt portant la marque Canadian Tire sont également en concurrence avec des produits comparables offerts par des banques et d'autres institutions financières et sont consentis selon des modalités concurrentielles par rapport à ces produits.

2.3 Secteur FPI CT

La FPI CT est une fiducie de placement immobilier à capital fixe sans personnalité morale établie en 2013 qui gère et aménage des immeubles commerciaux productifs de revenus dont elle est propriétaire dans les dix provinces et deux des territoires canadiens. La FPI CT cherche principalement à conclure des baux triple net à long terme avec des locataires ayant une cote élevée de solvabilité. Aux termes de ce type de bail, il incombe au locataire de payer tous les frais relatifs aux locaux visés, y compris les taxes foncières, l'assurance et les frais d'entretien. Le portefeuille immobilier de la FPI CT, diversifié sur le plan géographique, se compose d'immeubles autonomes (qui sont habituellement occupés par un magasin Canadian Tire), d'immeubles à locataires multiples (dont le locataire principal est habituellement un magasin Canadian Tire), d'immeubles destinés à un usage industriel, d'un immeuble commercial à usage mixte et d'une ou de plusieurs propriétés destinées à l'aménagement. L'objectif principal de la FPI CT, en tant que fiducie de placement immobilier investissant principalement dans des biens faisant l'objet de baux nets, est d'accroître la valeur de la participation des porteurs de parts à long terme en versant à ceux-ci des distributions en espèces mensuelles fiables, durables et en croissance de façon avantageuse sur le plan fiscal. Les parts de fiducie de la FPI CT sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») et négociées sous le symbole « CRT.UN ». Au 31 décembre 2024, la SCT détenait une participation effective de 68,4 % dans la FPI CT.

Aperçu du portefeuille immobilier – Au 31 décembre 2024, le portefeuille de la FPI CT se composait de 376 immeubles, dont 12 immeubles situés sur des terrains faisant l'objet de baux fonciers. Le portefeuille compte principalement des biens faisant l'objet de baux nets, soit 369 immeubles de vente au détail, cinq immeubles destinés à un usage industriel, un immeuble commercial à usage mixte (qui comprend le siège social de la SCT) et une propriété destinée à l'aménagement. La superficie louable brute des immeubles de vente au détail, des immeubles destinés à un usage industriel et de l'immeuble commercial à usage mixte, sans tenir compte des propriétés destinées à l'aménagement, totalise environ 31,0 millions de pieds carrés. Les immeubles de vente au détail sont constitués de 290 immeubles accueillant un seul locataire (qui est Canadian Tire dans 264 cas et un autre locataire dans les 26 autres cas), de 71 immeubles à locataires multiples dont le principal est un magasin Canadian Tire et de huit immeubles à locataires multiples dont le principal n'est pas un magasin Canadian Tire. Les 335 magasins Canadian Tire que la FPI CT loue à la Société ont une superficie louable brute allant de 12 000 pieds carrés à 198 000 pieds carrés. La SCT est le locataire le plus important de la FPI CT, ses magasins Canadian Tire, les magasins exploités sous ses autres enseignes de vente au détail, son siège social et ses immeubles destinés à un usage industriel comptant pour 92,8 % de la superficie louable brute totale et 91,7 % du loyer minimal de base annualisé de la FPI CT.

Les immeubles de la FPI CT sont bien situés sur leurs marchés respectifs et présentent des caractéristiques de stabilité, soit un taux d'occupation élevé, des dates d'échéance des baux décalées et des atouts de vente au détail solides, notamment l'achalandage élevé, la visibilité, la façade, la signalisation et le stationnement. Ils se trouvent habituellement dans des zones commerciales et sont souvent adjacents à des supermarchés ou à d'autres détaillants à grande échelle ou situés tout près, ce qui attire un grand nombre de clients.

Situation concurrentielle – La FPI CT livre concurrence à d'autres investisseurs, promoteurs, propriétaires et exploitants immobiliers sur le plan de l'achat de biens immobiliers intéressants à louer ou à aménager et sur le plan du recrutement de locataires de qualité et stables. Dans le secteur immobilier, la

concurrence repose principalement sur les ressources financières ou autres et sur la marge de manœuvre au chapitre de l'exploitation. Quant au recrutement de locataires, les entreprises immobilières se différencient généralement par l'emplacement, l'âge et l'état de leurs bâtiments, leur efficacité sur le plan de l'exploitation et la mesure dans laquelle le propriétaire peut effectuer des travaux d'entretien adéquats à un coût concurrentiel. Bien que certains concurrents puissent disposer de ressources financières et autres supérieures aux siennes ou d'une meilleure marge de manœuvre sur le plan de l'exploitation, la FPI CT a l'avantage d'avoir établi et d'entretenir une relation stable avec son locataire le plus important, la SCT. La FPI CT compte également sur l'emplacement de ses propriétés, qui sont généralement bien situées et possèdent des atouts de vente au détail intéressants, ainsi que sur son bilan solide, pour livrer concurrence dans le secteur immobilier canadien.

La Société est considérée comme un « promoteur » de la FPI CT au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 2, intitulée « Description des activités », à la rubrique 3, intitulée « Portefeuille d'immeubles », et à la rubrique 4, intitulée « Développement général de l'entreprise », de la notice annuelle 2024 de la FPI CT, que l'on peut consulter sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse <https://sedarplus.ca>, et sur celui de la FPI CT, à l'adresse <https://www.ctreit.com>, et qui n'est pas intégrée aux présentes par renvoi, pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des activités de la FPI CT.

2.4 Actif incorporel

Tous les droits de propriété intellectuelle et les droits connexes, y compris les marques de commerce, les dessins industriels, les brevets, le savoir-faire technique, les renseignements confidentiels et les droits d'auteur liés à la SCT et à ses marques détenues, ainsi que les marques de commerce relatives aux filiales et aux enseignes de la SCT, y compris Canadian Tire, Services financiers, la Division pétrolière, PartSource, SportChek, Mark's, Helly Hansen et Party City, sont des biens importants et la SCT les fait valoir vigoureusement, s'il y a lieu. Les marques de commerce sont assorties de dates d'expiration allant de 2025 à 2038 et la Société peut les renouveler à son gré et à sa discrétion. La SCT permet à Services Canadian Tire Limitée, à la FPI CT, à la BCT et à certaines autres entités d'utiliser certaines de ses marques de commerce sous licence. Les dessins industriels et les brevets sont assortis de dates d'expiration allant de 2025 à 2043. Comme elle juge essentiel de protéger sa propriété intellectuelle, la SCT a mis au point des processus qui lui permettent d'en protéger les éléments qui sont essentiels à son exploitation et de faire valoir ses droits sur ceux-ci.

La BCT a conclu une entente avec Mastercard International Incorporated qui lui permet d'utiliser la marque de commerce Mastercard dans le cadre de l'exploitation des cartes de crédit Mastercard qu'elle émet. Selon les modalités du partenariat stratégique qu'elle a conclu avec Petro-Canada, la SCT peut utiliser et afficher certains noms commerciaux, marques de commerce, logos et autres types de propriété intellectuelle, y compris les marques de commerce Petro-Canada et Petro-Points, dans le cadre du repositionnement de marque des postes d'essence Essence+ de Canadian Tire et du partenariat de fidélisation.

2.5 Dépendance économique

Il n'existe aucun contrat en particulier dont les activités de la SCT seraient largement tributaires. La SCT a conclu une convention type avec chacun de ses 485 marchands; ces conventions expireront pour la plupart le 31 décembre 2029, à moins qu'elles ne soient résiliées auparavant conformément à leurs modalités. La SCT discute couramment avec les marchands des modifications qui devraient être apportées à la convention type afin de tenir compte de l'évolution de la situation commerciale et d'autres aspects de la relation qu'elle entretient avec eux. La SCT n'est tributaire d'aucune de ces conventions. Il y a lieu de se reporter à la sous-rubrique de la rubrique 2.1, intitulée « Secteur Détail – Groupe détail Canadian Tire – Marchands associés Canadian Tire », pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la relation que la SCT entretient avec ses marchands.

2.6 Gestion des risques de l'entreprise

Politique et cadre de gestion des risques de l'entreprise – Bien gérer les risques est une priorité absolue du conseil et des membres de la direction principale. L'équilibre entre les risques qui sont pris et l'efficacité avec laquelle les risques sont gérés permet d'obtenir un rendement intéressant et d'augmenter la valeur de la participation des actionnaires, de tirer parti des possibilités qui s'offrent sur le marché et de bénéficier d'avantages concurrentiels, autant de facteurs propres à favoriser la croissance rentable à long terme. La SCT a adopté une politique et un cadre de gestion des risques de l'entreprise (le « cadre de gestion des risques »), des énoncés sur la propension aux risques et d'autres politiques qui servent à repérer, à évaluer, à gérer, à surveiller et à communiquer les risques principaux et, s'il y a lieu, à les signaler aux échelons supérieurs de la hiérarchie.

Le cadre de gestion des risques est conçu aux fins suivantes :

- protéger l'image de marque et la réputation la SCT;
- contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques de la SCT;
- préserver et améliorer la valeur de la participation des actionnaires;
- appuyer la planification et les activités commerciales en inscrivant la gestion des risques dans une perspective interfonctionnelle qui est intégrée à la planification stratégique et aux processus de signalement à l'échelle de toute l'entreprise;
- prévoir un vocabulaire et un cadre communs qui serviront à repérer, à évaluer, à gérer, à surveiller et à communiquer les risques principaux à l'échelle de l'entreprise et, s'il y a lieu, à les signaler aux échelons supérieurs de la hiérarchie;
- s'assurer que tous les membres de l'entreprise comprennent de la même manière les risques, la gestion des risques et la propension aux risques et sont sensibilisés à ces questions;
- établir un système de responsabilisation clairement défini en ce qui concerne les risques et entretenir au sein de la SCT une culture de sensibilisation à la gestion des risques qui favorise la prise de risques responsable;
- s'assurer que les parties prenantes internes et externes fassent confiance au système de gouvernance et de gestion des risques de la Société.

Gouvernance des risques – Le cadre de gestion des risques de la SCT repose sur un système de saine gouvernance qui prévoit une structure de comité et un ensemble complet de politiques approuvées par le conseil. Les éléments clés de la gouvernance des risques sont le conseil, le comité d'audit et le bureau du chef de la direction (appuyés par les dirigeants et le comité de gestion des risques de l'entreprise (le « comité de gestion des risques »)), de même que le modèle comportant trois lignes de défense. Des fonctions et des responsabilités clairement définies, alliées à un mécanisme de surveillance et de signalement en temps opportun, renforcent la culture de gestion des risques et l'efficacité de la gouvernance des risques.

Le comité de gestion des risques joue un rôle essentiel dans la gouvernance des risques. Il surveille directement les risques principaux auxquels la SCT est exposée. Plus précisément, il aide le chef de la direction à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent de gérer les stratégies d'atténuation des risques en tenant compte de la propension au risque de la SCT, de recommander diverses politiques de gestion des risques à l'approbation du conseil et d'évaluer l'efficacité des processus et des contrôles que la SCT a mis en place pour atténuer les risques auxquels elle est exposée et favoriser l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

La SCT surveille son exposition aux risques afin de s'assurer que ses activités commerciales sont exercées selon les limites approuvées, les stratégies et le degré de propension au risque. Les exceptions, s'il y a lieu, sont examinées par le comité de gestion des risques et signalées au chef de la direction, au comité d'audit et au conseil, selon le cas.

Risques principaux – La SCT examine régulièrement la manière dont ses entreprises exercent leurs activités afin de cerner et d'évaluer les risques principaux (y compris les nouveaux risques) qui, seuls ou en combinaison avec des risques interreliés, pourraient avoir un effet néfaste sur son image de marque ou ses résultats financiers ou l'empêcher d'atteindre ses objectifs stratégiques. En outre, le conseil peut relever certains risques principaux qui nécessitent une supervision directe de sa part ou de celle d'un de ses comités.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique 11, intitulée « Principaux risques et gestion des risques », du rapport de gestion annuel pour consulter la description des risques principaux et des autres risques qui sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur la Société. Il n'est pas certain que le cadre de gestion des risques et les activités connexes permettront de repérer, d'évaluer, de gérer, de surveiller et de communiquer tous les risques et, s'il y a lieu, de les signaler aux échelons supérieurs de la hiérarchie.

2.7 Employés

Le tableau suivant présente le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel permanents de la SCT au 28 décembre 2024 :

	Employés à temps plein*	Employés à temps partiel*
SCT – Siège social	2 348	14
Groupe détail Canadian Tire	4 436	1 928
Services financiers	1 281	149
SportChek	3 140	10 645
Mark's	1 655	5 094
Helly Hansen	1 065	253
Division pétrolière	48	-
Total	13 973	18 083

* Les chiffres indiqués dans le tableau qui précède ne comprennent pas les employés des magasins Canadian Tire et Party City, des magasins franchisés SportChek, des magasins franchisés Mark's, des postes d'essence de la Division pétrolière ou de la FPI CT. Au 31 décembre 2024, la FPI CT comptait 71 employés.

La SCT compte à son service des personnes très compétentes qui se spécialisent dans des domaines comme le marchandisage, le marketing, la mise au point de nouveaux produits, la connaissance des clients, la chaîne d'approvisionnement, les finances et le leadership en matière de vente au détail pour stimuler et appuyer son entreprise principale, soit la vente au détail. De plus, elle continue d'embaucher des personnes de haut calibre qui contribueront à sa croissance future dans des domaines cruciaux, comme l'analyse technologique, numérique et de données. L'excellente équipe de gestion immobilière interne de la SCT gère l'intégralité du portefeuille de biens immobiliers dont celle-ci est propriétaire ou qu'elle loue et fournit certains services à la FPI CT conformément à une convention de gestion immobilière. Services financiers embauche elle aussi des personnes très compétentes qui se spécialisent dans la gestion du risque de crédit.

La Société offre à ses employés la possibilité de perfectionner leurs compétences en participant à des programmes de formation et de perfectionnement professionnel internes, notamment les formations offertes par l'Académie d'apprentissage Triangle de la Société, en intensifiant leur connaissance du secteur et en participant à divers autres types d'activités et d'événements destinés à favoriser leur perfectionnement professionnel. Grâce à l'Académie d'apprentissage Triangle, les employés sont en mesure d'accélérer leur apprentissage et leur perfectionnement professionnel et de parfaire leurs connaissances au moyen du contenu préparé sur de nombreux sujets. Le contenu d'apprentissage repose

sur des aptitudes commerciales et des principes de leadership fondamentaux ancrés dans les valeurs principales de la SCT et la formation est donnée dans le cadre d'ateliers pratiques ou numériques.

2.8 Questions d'environnement, de société et de gouvernance

La raison d'être de la marque de la SCT, *Nous sommes là pour améliorer la vie au Canada*, dicte tous les aspects de la stratégie commerciale de la Société, y compris sa démarche quant aux questions d'environnement, de société et de gouvernance (les « facteurs ESG »). La Société a établi les facteurs ESG qui sont les plus pertinents par rapport à son entreprise et à ses parties prenantes et les a répartis selon les quatre piliers suivants :

Environnement	Personnes et collectivités	Approvisionnement responsable	Gouvernance
Changements climatiques	Talent, culture et appartenance	Chaîne d'approvisionnement : Personnes	Gouvernance d'entreprise
Économie circulaire : Articles, emballages et déchets d'exploitation	Incidence sur les collectivités	Chaîne d'approvisionnement : Planète Caractère sécuritaire et qualité des articles	Éthique commerciale Confidentialité et cybersécurité

Gouvernance des facteurs ESG

Au conseil d'administration, la responsabilité principale de l'encadrement des stratégies et des méthodes de gestion des risques de la SCT qui ont trait aux facteurs ESG a été déléguée au comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale. Les responsabilités qui incombent à ce comité sur le plan des facteurs ESG comprennent les suivantes :

- surveiller les tendances qui se dessinent, les risques et les enjeux qui font leur apparition et l'évolution de la réglementation applicable sur le plan des facteurs ESG;
- surveiller la façon dont la Société gère les facteurs ESG jugés prioritaires (y compris les stratégies et les cibles) et les répercussions de ces facteurs sur son image de marque et sa réputation;
- approuver les renseignements que la Société présente au sujet des facteurs ESG.

Le conseil délègue la responsabilité de certains facteurs ESG à ses autres comités et le comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale assure la coordination entre le conseil et les autres comités, au besoin. Par exemple, le comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération supervise les questions de ressources humaines, de culture d'entreprise et d'appartenance, le comité d'audit, les questions d'éthique commerciale et de cybersécurité, et le comité de gouvernance, la démarche du conseil en matière de gouvernance d'entreprise.

Au sein de la direction, il incombe au comité de direction responsable des facteurs ESG, qui se compose de dirigeants de divers secteurs de la SCT, de superviser l'élaboration et l'exécution des stratégies de gestion de chacun des facteurs ESG que la Société juge prioritaires et d'évaluer les résultats de ces stratégies ainsi que d'examiner les renseignements que la Société communique à ce sujet. Le savoir de ses membres et la supervision qu'ils exercent font en sorte que les facteurs ESG sont bien intégrés à l'échelle de l'entreprise.

Les méthodes que la Société utilise pour gérer les risques auxquels son image de marque est exposée, y compris dans le contexte des facteurs ESG qu'elle juge prioritaires, s'inscrivent à l'intérieur de son cadre de gestion des risques et bénéficient de l'appui de ressources de gestion en cas de crise. La Société a adopté des politiques et des directives d'application qui régissent les questions qui revêtent de l'importance pour ses parties prenantes, y compris l'éthique, la santé et la sécurité, l'environnement, le caractère sécuritaire des produits, la protection des renseignements personnels et la cybersécurité. Chacune de ces

politiques indique les personnes responsables de la gestion de la conformité et des processus, comme le processus de renvoi à un échelon supérieur.

Présentation de renseignements au sujet des questions ESG

La SCT publie un rapport annuel sur les facteurs ESG, qui fait état de la démarche qu'elle a adoptée au sujet de ces facteurs, y compris les stratégies et les cibles sous-jacentes. Ce rapport comprend un indice des données climatiques et un exposé des résultats obtenus par rapport aux normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). La Société publie également des rapports sur certains facteurs ESG, y compris un rapport annuel sur le travail forcé et le travail des enfants et une revue de l'année sur la diversité, l'inclusion et l'appartenance. On peut consulter ces rapports, qui ne sont pas intégrés à la présente notice annuelle par renvoi, à l'adresse <https://corp.canadiantire.ca/French/esg>.

3 Évolution générale de l'entreprise

3.1 Évolution générale de l'entreprise en 2024

Faits nouveaux au sein de l'entreprise et d'ordre commercial en 2024

- La Société et Petro-Canada ont lancé le partenariat de fidélisation relatif aux programmes Récompenses Triangle et Petro-Points, qui rend les achats que les membres effectuent dans plus de 1 800 postes d'essence de la Division pétrolière et établissements de Petro-Canada au pays encore plus avantageux et pratiques. Grâce à ce partenariat, les membres du programme Récompenses Triangle peuvent accumuler de l'argent électronique Canadian Tire dans les établissements de Petro-Canada et les membres du programme Petro-Points peuvent accumuler et échanger des Petro-Points dans les postes d'essence de la Division pétrolière.
- La Société a terminé son évaluation des solutions stratégiques dont elle disposait à l'égard de son entreprise Services financiers et a annoncé qu'elle conserverait la totalité de sa participation dans la BCT en raison de son excellent rendement et du flux de bénéfices intéressant qu'elle dégage et afin de maximiser son apport au portefeuille lié à la vente au détail de la SCT.
- La Société a vendu une propriété industrielle d'une superficie de 90 acres dans la région du Grand Toronto au prix de 258 M\$. La propriété, située à l'angle de la rue Bramalea et de l'avenue Steeles à Brampton, en Ontario, comprenait des immeubles destinés à un usage industriel d'une superficie de 1,5 million de pieds carrés dont la SCT n'avait plus besoin pour en faire des centres de distribution en conséquence des investissements stratégiques dans sa chaîne d'approvisionnement et des regroupements qu'elle a effectués au cours des dernières années.
- La Société a continué d'investir dans son réseau de magasins existants, ayant rénové, agrandi ou remplacé 39 magasins Canadian Tire en 2024. Elle a également étendu ce réseau en y ajoutant quatre magasins PHL, quatre magasins Party City et trois magasins Mark's.
- La FPI CT a effectué trois acquisitions et deux aliénations et réalisé trois projets de densification. Elle a consacré environ 176 M\$ à ces acquisitions et projets et aux aménagements en cours en 2024.

Après la fin de l'exercice, le 20 janvier 2025, la Société a annoncé que Gregory Craig quittera son poste de vice-président directeur et chef des finances en date du 31 mars 2025 et que Darren Myers lui succédera à ce poste à compter du 1^{er} avril 2025. Afin d'assurer une transition harmonieuse, M. Craig demeurera au service de la Société à titre de conseiller à la haute direction jusqu'au 30 juin 2025.

Faits nouveaux d'ordre financier en 2024

- La Société a augmenté son dividende annuel pour la quinzième année consécutive, le portant à 7,10 \$ par action, ce qui constitue une augmentation de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent.
- La Société a remboursé le prêt à terme de 400 M\$ qu'elle avait contracté en octobre 2023 auprès de Desjardins Marché des capitaux dans le cadre du rachat de la participation de 20 % que la Banque Scotia détenait dans CTFS Holdings; ce prêt venait à échéance en avril 2025.
- La Société a annoncé qu'elle avait l'intention de racheter une tranche pouvant aller jusqu'à 200 M\$ de ses actions de catégorie A sans droit de vote, en excédent du seuil requis pour contrer l'effet de dilution, en 2025 (l'« intention de rachat d'actions 2025 »), sous réserve de l'approbation du renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de rachat ») par les organismes de réglementation.

3.2 Évolution générale de l'entreprise en 2023

Faits nouveaux au sein de l'entreprise et d'ordre commercial en 2023

- La Société a conclu un partenariat stratégique avec Petro-Canada, entreprise qui appartient à Suncor Énergie Inc., en vue de maximiser les avantages des programmes de fidélisation Récompenses Triangle de la SCT et Petro-Points de Petro-Canada en permettant aux membres de chacun de ces programmes d'accumuler des points dans les postes d'essence des deux sociétés. Ce partenariat a permis à la SCT de disposer d'une source d'approvisionnement concurrentielle, Suncor devant peu à peu devenir son fournisseur d'essence principal. On prévoit, dans le cadre de ce partenariat, que plus de 200 postes d'essence Essence+ de Canadian Tire seront repositionnés en postes d'essence Petro-Canada, mais que la SCT en demeurera propriétaire.
- La Société a annoncé qu'elle avait conclu un partenariat de détail stratégique de grande envergure d'une durée de sept ans avec Microsoft, qui lui permettra de mettre la plateforme Azure de Microsoft à contribution pour moderniser ses systèmes et son infrastructure. En outre, la Société pourra accéder directement aux produits et aux solutions infonuagiques de Microsoft, à ses compétences et à ses ressources en perfectionnement dans le but d'augmenter la vitesse et l'efficacité du processus de modernisation de son entreprise et de rehausser le parcours omnicanal de ses clients et l'expérience globale qu'ils font de la marque à l'échelle de son groupe d'entreprises.
- La Société a racheté la participation de 20 % que la Banque Scotia détenait dans CTFS Holdings moyennant une contrepartie entièrement au comptant évaluée à 895 M\$. L'opération donne à la BCT une meilleure marge de manœuvre pour offrir une valeur ajoutée aux membres actifs du programme Récompenses Triangle et aux titulaires de cartes de crédit Triangle. Au même moment, elle a annoncé qu'elle avait l'intention d'évaluer certaines solutions stratégiques pour son entreprise Services financiers. À l'issue de cette évaluation, qui s'est conclue en 2024, la Société a décidé de conserver la totalité de sa participation dans la BCT.
- Le 15 mars 2023, un incendie s'est déclaré dans le centre de distribution A.J. Billes de la Société, l'un de ses plus grands centres de distribution, qui dessert des magasins du GDCT à l'échelle nationale. Les activités du centre ont été suspendues le 15 mars 2023, puis ont repris partiellement le 27 mars 2023; le centre de distribution a recommencé à fonctionner à pleine capacité au cours du deuxième trimestre. L'incendie a entraîné des pertes de stocks, l'élimination de biens, l'endommagement du bâtiment, des problèmes d'exploitation et des retards d'expédition et obligé la Société à engager des frais de nettoyage et de réparation au cours du premier trimestre, certaines de ces répercussions ayant été atténuées par les indemnités d'assurance.
- Le contexte macroéconomique et la demande des clients ayant différé considérablement des attentes de la Société et les ventes du secteur Détail ayant subi une baisse notable, la Société a retiré les aspirations financières pour 2022 à 2025 qu'elle avait communiquées dans le cadre du Jour de

l'investisseur en mars 2022. Ces facteurs se sont aussi répercusés sur d'autres aspirations relatives aux ventes qui avaient été communiquées le même jour, lesquelles ont aussi été retirées. En outre, étant donné que la situation économique a changé par rapport au début de 2022 et que la demande continue de s'affaiblir, la Société a ralenti le rythme des dépenses en immobilisations liées à l'exploitation qu'elle prévoyait engager en 2023, accordant la priorité à celles qui lui procureront le meilleur rendement. Par conséquent, la Société a annoncé qu'elle ne prévoyait plus engager, pendant la période allant de 2022 à 2025, le montant de dépenses en immobilisations liées à l'exploitation qu'elle avait annoncé dans le cadre du Jour de l'investisseur.

- La Société a lancé Triangle Sélect, programme d'abonnement annuel payant qui permet aux membres du programme Récompenses Triangle d'accumuler de l'Argent électronique Canadian Tire sur les achats admissibles qu'ils effectuent dans les magasins Canadian Tire, SportChek et Mark's et de bénéficier de primes en Argent électronique Canadian Tire qui s'ajoutent à celles qu'ils obtiennent déjà.
- La Société a acquis dix baux immobiliers stratégiques qui étaient auparavant détenus par Bed, Bath & Beyond au Canada, six des magasins visés devant abriter des magasins Mark's ayant dû déménager et quatre devant devenir des nouveaux magasins PHL.
- Mark's a lancé les magasins Mark's WorkPro et L'Équipeur Pro, destinations de vente au détail qui vendent exclusivement des articles de travail, quatre magasins ayant ouvert à Edmonton, en Alberta, à St. Catherines, en Ontario, à Etobicoke, en Ontario, et à Pointe-aux-Trembles, au Québec.
- La Société a annoncé un investissement de plusieurs millions de dollars dans sa nouvelle Initiative pour le sport féminin, réservant au moins 50 % de ses fonds destinés aux commandites à l'avancée du sport professionnel féminin d'ici 2026. Cette initiative comprend également un fonds médiatique qui servira à accroître la visibilité du sport féminin sur les principales plateformes de diffusion, de médias numériques et de réseaux sociaux.
- En novembre 2023, la Société a fait des mises à pied ciblées, réduisant de 3 % son effectif équivalent temps plein et abolissant la majorité des postes vacants, ce qui a donné lieu à une réduction supplémentaire de 3 % de son effectif équivalent temps plein.
- La FPI CT a effectué une acquisition de terrains destinés à l'aménagement et une cession de bail foncier et réalisé quatre projets d'aménagement et neuf projets de densification. Elle a consacré environ 151 M\$ à ces projets et aux aménagements en cours en 2023.

Faits nouveaux d'ordre financier en 2023

- La Société a réalisé un placement privé de billets à moyen terme non assortis d'une sûreté d'un capital global de 600 M\$, composés de billets à moyen terme non assortis d'une sûreté (de série G) d'un capital global de 400 M\$ comportant un taux d'intérêt nominal de 5,372 % et venant à échéance le 16 septembre 2030, et de billets à moyen terme non assortis d'une sûreté à taux flottant (de série H) d'un capital global de 200 M\$ qui viendront à échéance le 14 septembre 2026.
- La Société a remboursé une tranche de 400 M\$ des billets à moyen terme non assortis d'une sûreté (de série F) qu'elle avait émis en 2018 dans le cadre de l'acquisition de Helly Hansen.
- La Société a augmenté son dividende annuel pour la quatorzième année consécutive, le portant à 7,00 \$ par action, ce qui constitue une augmentation de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent.
- La Société a racheté une tranche de 470 M\$ de ses actions de catégorie A sans droit de vote, en excédent du seuil requis pour contrer l'effet de dilution, en exécution partielle de son intention, déjà annoncée, de racheter entre 500 M\$ et 700 M\$ de ses actions de catégorie A sans droit de vote avant la fin de l'exercice 2023 (l'« intention de rachat d'actions 2022-2023 »).

- La Société a annoncé qu'elle avait l'intention de racheter une tranche pouvant aller jusqu'à 200 M\$ de ses actions de catégorie A sans droit de vote, en excédent du seuil requis pour contrer l'effet de dilution, en 2024, mais, en définitive, elle n'en a racheté aucune.
- Dans le cadre du rachat de la participation de 20 % que la Banque Scotia détenait dans CTFS Holdings, la Société a contracté un prêt à terme de 400 M\$ auprès de Desjardins Marché des capitaux, lequel viendra à échéance en avril 2025. En outre, la BCT a modifié les modalités de la marge de crédit bancaire non garantie et de la facilité d'achat de billets titrisée consentie qu'elle avait contractées auprès de la Banque Scotia. À la suite de ces modifications, la Banque Scotia lui a consenti une marge de crédit bancaire non garantie de 400 M\$ et une facilité d'achat de billets titrisée de GCCT de 700 M\$, qui expireront toutes les deux en avril 2025.
- La Société a contracté une nouvelle marge de crédit bancaire non garantie de 1,0 G\$ auprès de cinq institutions financières canadiennes, laquelle expirera en mai 2025.
- La FPI CT a émis des débentures de premier rang non assorties d'une sûreté (de série I) d'un capital global de 250 M\$. Ces débentures comportent un taux d'intérêt nominal de 5,828 % et viennent à échéance le 14 juin 2028. La FPI CT a affecté le produit net de l'émission au remboursement de sa dette à court terme et aux fins générales de son entreprise.

3.3 Évolution générale de l'entreprise en 2022

Faits nouveaux au sein de l'entreprise et d'ordre commercial en 2022

- Canadian Tire a célébré son 100^e anniversaire et, du même coup, un siècle passé à améliorer la vie au Canada. Créée par A.J. et J.W. Billes en 1922 dans un simple garage, la SCT est devenue l'une des marques et l'un des groupes de sociétés les plus réputés au pays, fidèle à sa mission d'offrir aux Canadiens les produits, les services et le soutien dont ils ont besoin pour vivre au Canada. Cet anniversaire a été souligné tout au long de l'année par des événements et des rétrospectives mettant en lumière le rôle que Canadian Tire joue dans la vie des Canadiens.
- Dans le cadre du Jour de l'investisseur qui s'est déroulé le 10 mars 2022, la Société a annoncé sa stratégie *Mieux connecté* et un plan d'investissement pluriannuel de plusieurs milliards de dollars visant à améliorer l'expérience client omnicanale, à renforcer l'infrastructure d'exécution et l'automatisation de sa chaîne d'approvisionnement, à moderniser son infrastructure de technologies de l'information et à favoriser l'efficacité de ses activités. Dans le cadre de cette annonce, elle a présenté ses aspirations financières à long terme, qu'elle a retirées depuis.
- J. Michael Owens a été nommé président du conseil en date du 13 mai 2022, succédant à Maureen Sabia. Fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et ancien associé au sein de Deloitte Canada, M. Owens s'était joint au conseil d'administration en 2020.
- Le programme d'efficacité opérationnelle interentreprises annoncé en 2019, qui vise à éliminer les systèmes et les processus qui existent en double, à favoriser l'efficacité à l'échelle de l'entreprise et à comprimer les frais internes et externes, a permis à la Société de réaliser des économies annualisées supplémentaires de 100 M\$, portant ses économies totales à plus de 300 M\$.
- La Société a publié son premier rapport ESG, qui faisait état de la démarche qu'elle avait adoptée au sujet des facteurs ESG et était axé sur les éléments que la Société avait jugés les plus pertinents par rapport à son entreprise et à ses parties prenantes.
- La Société a lancé Roller Labs Ventures, programme d'innovation qui lui permet d'investir dans des sociétés en démarrage et de jeunes entreprises, canadiennes pour la plupart. Grâce à ces investissements numériques, la SCT peut améliorer les aspects numériques de son entreprise et accélérer l'implantation de ses fonctionnalités stratégiques dans des domaines comme l'obtention de

renseignements sur les clients, l'expérience client, le caractère innovant des produits et l'efficacité au chapitre de l'exploitation.

- Kevin Salsberg a été nommé président et chef de la direction de la FPI CT en date du 1^{er} juin 2022, succédant à Ken Silver à titre de chef de la direction. Il était auparavant président et chef de l'exploitation de la FPI CT.
- La FPI CT a effectué six acquisitions et réalisé deux projets d'aménagement, un projet de réaménagement et 16 projets de densification. Elle a consacré environ 258 M\$ à ces projets et aux aménagements en cours en 2022.

Faits nouveaux d'ordre financier en 2022

- La Société a augmenté son dividende annuel pour la treizième année consécutive, le portant à 6,90 \$ par action, ce qui constituait une augmentation de 33 % par rapport à l'exercice précédent.
- La Société a racheté une tranche de 400 M\$ de ses actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui excédait le seuil requis pour contrer l'effet de dilution.
- La Société a annoncé l'intention de rachat d'actions 2022-2023, qui visait à racheter une tranche se situant entre 500 M\$ et 700 M\$ de ses actions de catégorie A sans droit de vote, en excédent du seuil requis pour contrer l'effet de dilution, avant la fin de l'exercice 2023.
- La FPI CT a émis des débentures de premier rang non assorties d'une sûreté (de série H) d'un capital global de 250 M\$. Ces débentures comportent un taux d'intérêt nominal de 3,029 % et viennent à échéance le 5 février 2029. La FPI CT a utilisé une partie du produit net de l'émission pour racheter par anticipation une tranche de 150 M\$ de ses débentures de premier rang non assorties d'une sûreté (de série A) qui venaient à échéance le 9 juin 2022.

4 Structure du capital

4.1 Titres de participation

Le capital autorisé de la SCT se compose de 100 000 000 d'actions de catégorie A sans droit de vote et de 3 423 366 actions ordinaires, dont 52 197 823 actions de catégorie A sans droit de vote et 3 423 366 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation au 28 décembre 2024. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 7, intitulée « Capitaux propres », du rapport de gestion annuel et à la note 26, intitulée « Capital social », des notes annexes aux états financiers annuels pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du capital-actions en circulation de la SCT.

Caractéristiques principales des actions ordinaires – Les porteurs d'actions ordinaires de la SCT ont le droit de voter à toutes les assemblées des porteurs d'actions ordinaires, y compris à l'égard de l'élection de 13 des 16 administrateurs qui doivent être élus à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et de la nomination des auditeurs externes. Chaque action ordinaire comporte un droit de vote. En outre, chaque porteur d'actions ordinaires a le droit de faire convertir la totalité ou une partie des actions ordinaires qu'il détient en actions de catégorie A sans droit de vote, à parité numérique. Le texte qui précède constitue une description sommaire de certaines des conditions rattachées aux actions ordinaires et est présenté sous réserve des statuts de modification datés du 15 décembre 1983 de la SCT (que l'on peut consulter sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse <https://sedarplus.ca>, et sur celui de la Société, à l'adresse <https://corp.canadiantire.ca>).

Caractéristiques principales des actions de catégorie A sans droit de vote – Les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote de la SCT ont le droit de voter à l'égard de l'élection de trois des 16 administrateurs qui doivent être élus à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Sauf pour ce qui est (i) du droit de voter à l'égard de l'élection de trois administrateurs ou, si le nombre d'administrateurs de la SCT est supérieur à 17, d'un cinquième des administrateurs de la SCT, arrondi au nombre entier le

plus près, (ii) du droit de voter dans les circonstances décrites à la sous-rubrique « Modification des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires » ci-après et (iii) de ce qui est prévu par les lois applicables, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote n'ont pas le droit, à ce titre, de voter aux assemblées des actionnaires de la SCT. Sous réserve des dispositions qui précèdent, chaque action de catégorie A sans droit de vote comporte un droit de vote. Toutefois, les statuts de la SCT prévoient que, si une offre d'achat visant les actions ordinaires est faite à la totalité ou à la quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires ou si la loi ou la TSX exigent qu'une telle offre soit faite à tous les porteurs d'actions ordinaires de l'Ontario (sauf s'il s'agit d'une offre d'achat visant les deux catégories d'actions qui est faite au même prix par action et selon les mêmes modalités) et que la majorité des actions ordinaires alors émises et en circulation sont déposées en réponse à l'offre et prises en livraison par la partie l'ayant présentée, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote pourront par la suite exprimer une voix par action à toutes les assemblées des actionnaires et les actions de catégorie A sans droit de vote porteront l'appellation « actions de catégorie A ».

En règle générale, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions de catégorie A sans droit de vote sont exercés séparément à titre de catégories distinctes. Par conséquent, regrouper les droits de vote rattachés aux deux catégories ne servirait à aucune des fins ou des opérations actuellement envisagées par la SCT. Si une situation faisant en sorte que les porteurs d'actions ordinaires et les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote aient le droit de voter ensemble (plutôt qu'à titre de catégories distinctes) devait se présenter, selon le nombre d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation au 28 décembre 2024, les actions de catégorie A sans droit de vote représenteraient 93,8 % du nombre total de droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions de catégorie A sans droit de vote. Le texte qui précède constitue une description sommaire de certaines des conditions rattachées aux actions de catégorie A sans droit de vote et est présenté sous réserve des statuts de modification datés du 15 décembre 1983 de la SCT (que l'on peut consulter sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse <https://sedarplus.ca>, et sur celui de la Société, à l'adresse <https://corp.canadiantire.ca>).

Droits à des dividendes – Si des dividendes privilégiés cumulatifs fixes totalisant un cent par action par année ont été versés ou déclarés et mis de côté en vue de leur versement sur la totalité des actions de catégorie A sans droit de vote en circulation à l'égard de l'exercice en cours et de chaque exercice précédent et qu'un dividende non cumulatif totalisant un cent par action par année a été versé ou déclaré et mis de côté en vue de son versement sur la totalité des actions ordinaires à l'égard de l'exercice en cours, tous les dividendes supplémentaires, y compris les dividendes en actions ou les autres distributions aux actionnaires, seront versés ou déclarés et mis de côté en vue de leur versement ou distribués d'une autre manière, en sommes égales par action, sur la totalité des actions de catégorie A sans droit de vote et la totalité des actions ordinaires alors en circulation, sans privilège ni distinction ou priorité d'une action sur une autre. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 7.2, intitulée « Dividendes », du rapport de gestion annuel pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la politique en matière de dividendes de la SCT.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution – En cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou involontaire, de la SCT, ou de toute autre répartition de l'actif de celle-ci entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, tous les biens de la SCT pouvant être distribués aux porteurs des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires seront répartis également entre les porteurs des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs des actions ordinaires, sans privilège ni distinction ou priorité d'une action sur une autre.

Modification des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires – Sauf pour ce qui est prévu ci-dessus, ni les actions de catégorie A sans droit de vote ni les actions ordinaires ne peuvent être modifiées de quelque manière que ce soit, par voie de fractionnement, de regroupement, de reclassement, d'échange ou d'une autre manière, à moins que l'autre catégorie d'actions ne soit modifiée en même temps, de la même manière et dans les mêmes proportions. En outre, le nombre autorisé d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote ne peut être augmenté sans l'approbation préalable des porteurs d'au moins les deux tiers des actions de chacune de ces catégories représentés et votant à une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

4.2 Marché pour la négociation des titres de participation

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote en circulation de la SCT sont inscrites à la cote de la TSX et négociées sous les symboles « CTC » et « CTC.A », respectivement. Les tableaux suivants présentent, pour chaque mois de l'exercice 2024, les cours extrêmes et les volumes de négociation des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la SCT qui ont été déclarés par la TSX :

Actions ordinaires (CTC)			
	Plafond (en dollars)	Plancher (en dollars)	Volume de négociation
Janvier 2024	290,00	257,36	8 979
Février 2024	275,00	241,75	13 841
Mars 2024	268,08	243,87	8 859
Avril 2024	275,36	225,01	17 388
Mai 2024	255,26	224,35	11 587
Juin 2024	233,99	208,89	9 751
Juillet 2024	229,79	202,50	11 194
Août 2024	244,44	202,00	9 426
Septembre 2024	238,36	217,06	9 072
Octobre 2024	236,16	220,15	8 181
Novembre 2024	236,75	220,00	10 858
Décembre 2024	230,44	197,47	18 298

Actions de catégorie A sans droit de vote (CTC.A)			
	Plafond (en dollars)	Plancher (en dollars)	Volume de négociation
Janvier 2024	150,22	138,39	7 316 393
Février 2024	146,99	128,88	8 895 207
Mars 2024	138,95	129,40	7 301 830
Avril 2024	138,73	126,20	8 139 596
Mai 2024	147,27	130,67	8 145 021
Juin 2024	142,43	132,73	5 700 985
Juillet 2024	144,64	134,37	6 272 990
Août 2024	158,64	136,09	7 557 553
Septembre 2024	162,46	150,83	4 865 510
Octobre 2024	163,00	147,44	6 442 829
Novembre 2024	155,51	147,29	7 726 153
Décembre 2024	158,92	150,30	7 298 543

4.3 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Chaque année, la Société dépose une offre de rachat auprès de la TSX en vue de racheter certaines de ses actions de catégorie A sans droit de vote sur le marché libre aux fins de la réalisation de ses intentions de rachat d'actions et de l'exécution de sa politique antidilution.

L'offre de rachat actuellement en cours de la SCT a débuté le 2 mars 2024 et prendra fin le 1^{er} mars 2025 (l'« offre de rachat 2024-2025 »). Dans le cadre de cette offre de rachat, la Société peut racheter jusqu'à

4,9 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote au moyen d'opérations effectuées sur le marché libre à la TSX ou sur des systèmes de négociation parallèle canadiens, selon le cours de ces actions sur le marché au moment du rachat ou selon le prix permis par les règles de la TSX ou les organismes de réglementation des valeurs mobilières. Les actions de catégorie A sans droit de vote acquises par la SCT dans le cadre de l'offre de rachat redeviennent des actions autorisées, mais non émises.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique 7.1, intitulée « Actions en circulation », du rapport de gestion annuel pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'offre de rachat 2024-2025 de la Société, y compris l'intention de rachat d'actions 2025.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique 6.14, intitulée « Offre publique de rachat dans le cours normal des activités », du rapport de gestion de la FPI CT pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui n'est pas intégré à la présente notice annuelle par renvoi, pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de celle-ci.

4.4 Titres d'emprunt

Billets à moyen terme

La SCT a émis diverses séries de billets à moyen terme dont chacune est régie par un acte de fiducie (un « acte de fiducie »). Les billets à moyen terme sont assujettis à certains engagements, constituent des obligations non garanties de la SCT et prennent rang égal avec toutes les autres dettes non garanties et non subordonnées, actuelles et futures, de la SCT. La SCT pourra rembourser ses billets à moyen terme de série H, en totalité ou en partie, à quelque moment que ce soit à compter du 14 septembre 2024, à leur valeur nominale. Elle peut rembourser tous ses autres billets à moyen terme, en totalité ou en partie, à quelque moment que ce soit, à leur valeur nominale ou à un prix établi selon une formule reposant sur les taux d'intérêt en vigueur au moment du remboursement.

En cas de changement de contrôle, la SCT doit présenter une offre de remboursement visant la totalité des billets à moyen terme en circulation. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 6.5, intitulée « Liquidités et financement », du rapport de gestion annuel pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Programme de papier commercial américain

La Société a mis sur pied un programme de papier commercial qui lui permet d'émettre des billets à ordre à court terme non garantis d'un capital global maximal de 1,0 G\$ aux États-Unis. Les billets à ordre ont une durée allant de un à 270 jours à compter de la date d'émission. Ils sont émis à escompte et prennent rang égal, en ce qui a trait au droit au remboursement, avec toutes les autres obligations non garanties et non subordonnées, actuelles et futures, de la Société envers ses créanciers. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 6.5, intitulée « Liquidités et financement », du rapport de gestion annuel pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

5 Dividendes

Il revient au conseil d'administration de la SCT de déclarer des dividendes, à sa discrétion, après avoir pris en considération le bénéfice pouvant servir à cette fin, les besoins financiers de l'entreprise et d'autres facteurs pertinents à ce moment-là.

La SCT a déclaré et versé les dividendes annuels suivants par action ordinaire et par action de catégorie A sans droit de vote au cours de chacun des trois derniers exercices :

Exercice	Dividendes annuels déclarés*	Dividendes annuels versés*
2022	6,2750 \$	5,8500 \$
2023	6,9250 \$	6,9000 \$
2024	7,0250 \$	7,0000 \$

* Les dividendes sont versés au cours du trimestre qui suit la date à laquelle ils sont déclarés.

En novembre 2024, la Société a augmenté son dividende annuel pour la quinzième année consécutive, le portant à 7,10 \$ par action, ce qui constitue une augmentation de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent. Le prochain dividende trimestriel de 1,775 \$ sera versé le 1^{er} mars 2025.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les dividendes déclarés et versés par la Société sur le site Web de celle-ci à l'adresse <https://investors.canadiantire.ca/French/investisseurs/actionnaires/renseignements-sur-les-dividendes>.

L'acte de fiducie daté du 4 juin 1993, aux termes duquel la SCT a émis des billets à moyen terme échéant en 2028 et en 2034, restreint le pouvoir de la SCT de déclarer et de verser des dividendes. La situation financière de la SCT est telle que ces restrictions ne limitent pratiquement pas les dividendes qu'elle peut verser à l'heure actuelle. L'acte de fiducie daté du 14 mars 2005, aux termes duquel la SCT a aussi émis des billets à moyen terme échéant en 2026, en 2030 et en 2035, ne restreint pas le pouvoir de la SCT de déclarer et de verser de dividendes.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique 7.2, intitulée « Dividendes », du rapport de gestion annuel pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dividendes de la Société.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique 11, intitulée « Distributions », de la notice annuelle de 2024 de la FPI CT, qui n'est pas intégrée à la présente notice annuelle par renvoi, pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des distributions de la FPI CT.

6 Notation des titres

La SCT est évaluée à court et à long terme à titre d'émetteur et ses titres d'emprunt sont évalués séparément. Une note de crédit donne une indication générale du risque que l'emprunteur ne remplisse pas la totalité des obligations qui lui incombent à l'échéance, tant à l'égard du versement de l'intérêt que du remboursement du capital. S&P Global Ratings (« S&P ») et Moody's Investors Service (« Moody's ») attribuent les notes à court terme. DBRS Limited (« Morningstar DBRS ») et S&P attribuent les notes à long terme.

Le tableau suivant présente sommairement les notes qui ont été attribuées à la Société à titre d'émetteur et les notes qui ont été attribuées aux billets à moyen terme et au papier commercial américain en circulation de la SCT :

	Morningstar DBRS		S&P		Moody's	
	Note	Tendance	Note	Perspective	Note	Perspective
Émetteur (long terme)*	BBB	Stable	BBB	Stable	-	-
Billets à moyen terme (long terme)	BBB	Stable	BBB	-	-	-
Papier commercial américain (court terme)	-	-	A-2	-	P-2	-

* S&P a également attribué la note A-2 à la Société à titre d'émetteur à court terme.

Les renseignements suivants sur les notes de crédit sont fondés sur les renseignements publiés par les agences de notation.

Les catégories de notation à long terme de Morningstar DBRS et de S&P vont de la meilleure qualité sur le plan de la solvabilité (en général, « AAA ») au défaut de paiement (en général, « D »). Les catégories de notation à court terme vont de la meilleure qualité sur le plan de la solvabilité, soit « A-1+ » (S&P) ou « P-1 » (Moody's), à la moins bonne qualité, soit « D » (S&P) ou « titre de qualité inférieure (not prime) » (Moody's).

La note à long terme « BBB » de Morningstar DBRS correspond à la quatrième catégorie de notation à long terme la plus élevée sur dix et est attribuée aux titres d'emprunt dont la qualité sur le plan de la solvabilité est considérée comme adéquate, c'est-à-dire que le pouvoir de l'émetteur de régler ses obligations financières est considéré comme acceptable, quoique vulnérable aux événements futurs. La note « BBB (faible) » et les notes plus élevées constituent des notes de qualité. Toutes les catégories, sauf les catégories « AAA » et « D », comportent également des sous-catégories signalées par les mentions « (haut) » ou « (bas) », qui indiquent le rang relatif du titre au sein de sa catégorie. L'absence de la mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la note se trouve au milieu de sa catégorie. La tendance, qui peut être « positive », « stable » ou « négative », exprime l'avis de Morningstar DBRS quant à la perspective dans laquelle s'inscrit la note en question. La tendance indique l'orientation que la note prendra, selon Morningstar DBRS, si les tendances se maintiennent.

La note à long terme « BBB » de S&P correspond à la quatrième catégorie de notation à long terme la plus élevée sur dix et indique que le pouvoir du débiteur de remplir ses engagements financiers est adéquat. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes sont davantage susceptibles d'affaiblir le pouvoir en question. La note « BBB- » et les notes plus élevées constituent des notes de qualité. La mention « plus (+) » ou « moins (-) » peut être ajoutée aux notes « AA » à « CCC » pour indiquer la force relative du titre au sein de sa catégorie. Les mentions qui qualifient la perspective (« positive », « stable », « négative » ou « en développement ») dénotent la direction éventuelle que la note à long terme prendra à moyen terme (en général, jusqu'à deux ans pour une note de qualité). S&P établit la perspective en tenant compte de l'évolution de la conjoncture économique ou de la situation commerciale.

La note à court terme « A-2 » de S&P correspond à la deuxième catégorie de notation à court terme la plus élevée et indique que le pouvoir du débiteur de remplir ses engagements financiers est satisfaisant. Toutefois, le débiteur est légèrement plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution des circonstances et de la conjoncture économique que les débiteurs dont les titres ont obtenu une note plus élevée.

La note à court terme « P-2 » de Moody's correspond à la deuxième catégorie de notation à court terme la plus élevée et indique que le pouvoir de l'émetteur de rembourser ses obligations à court terme est bon.

Il n'est pas certain qu'une note demeurerait en vigueur pendant une période donnée ni que Morningstar DBRS, S&P ou Moody's n'abaisseront pas, ne retireront pas ou ne modifieront pas une note de crédit qu'elles ont déjà donnée si elles jugent que les circonstances l'exigent. La note de crédit attribuée à un titre d'emprunt ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir ces titres, car elle ne donne aucune indication quant au cours du titre ni quant au fait qu'il convient ou non à un épargnant donné.

Au cours des deux dernières années, la Société a rémunéré Morningstar DBRS, S&P et Moody's en contrepartie de leurs notes de crédit et elle s'attend à leur verser des sommes similaires à l'avenir aux termes des lettres-contrats qu'elle a conclues avec celles-ci.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique 12, intitulée « Notes », de la notice annuelle de 2024 de la FPI CT, qui n'est pas intégrée à la présente notice annuelle par renvoi, pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des notes de crédit applicables à la FPI CT.

7 Agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres

Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare ») est l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la SCT. Computershare tient le registre des porteurs et le registre des transferts des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote à son bureau de transfert des actions principal de Toronto, en Ontario, et les registres annexes des transferts à ses bureaux de transfert des actions situés à Montréal, au Québec, à Calgary, en Alberta, et à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Compagnie Trust CIBC Mellon, a/s de BNY Trust Company of Canada (« BNYTCC »), est l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des billets à moyen terme de la SCT. BNYTCC tient le registre des porteurs et le registre des transferts des billets à moyen terme à son bureau principal de Toronto, en Ontario, et les registres annexes des transferts à son bureau situé à Montréal, au Québec, sauf pour ce qui est des billets à moyen terme émis aux termes de l'acte de fiducie daté du 14 mars 2005, dont le registre annexe des transferts se trouve à Toronto, en Ontario.

8 Administrateurs et dirigeants

8.1 Membres du conseil d'administration

Le tableau suivant présente les administrateurs de la SCT, y compris leur lieu de résidence, l'année de leur élection ou de leur nomination et leurs occupations principales au 28 décembre 2024 :

Nom et province ou État et pays de résidence	Année de l'élection ou de la nomination ¹	Occupations principales ²
J. Michael Owens (Ontario) Canada	2020	Président du conseil de la SCT et administrateur de sociétés
Eric Anderson (Illinois) États-Unis	2016	Titulaire de la chaire Polk Bros. en commerce de détail et professeur de marketing à l'École de gestion Kellogg de l'Université Northwestern
Martha Billes (Alberta) Canada	1980	Présidente de Tire 'N' Me Pty. Ltd., société de portefeuille de placements
Owen Billes (Ontario) Canada	2004	Président de Sandy McTyre Retail Ltd., société exploitant un magasin Canadian Tire
Lyne Castonguay (Floride) États-Unis	2023	Fondatrice et chef de la direction de Victrice Ventures, société d'investissement et de consultation
Cathryn Cranston (Ontario) Canada	2023	Administratrice de sociétés
Steve Frazier (Washington) États-Unis	2021	Administrateur de sociétés et consultant principal
Greg Hicks (Ontario) Canada	2020	Président et chef de la direction de la SCT
Norman Jaskolka ³ (Québec) Canada	2018	Chef de la direction de Sweet Park Capital, société qui gère les placements de la famille Bensadoun
Sylvain Leroux (Québec) Canada	2021	Président de Sylvain M. Leroux Entreprises Ltée, société exploitant un magasin Canadian Tire
Donald Murray (Alberta) Canada	2017	Administrateur de sociétés et ancien marchand associé Canadian Tire
Sue Paish ⁴ (Colombie-Britannique) Canada	2023	Chef de la direction de DIGITAL, grappe d'innovation à but non lucratif canadienne qui exerce des activités à l'échelle mondiale
Nadir Patel (Ontario) Canada	2021	Consultant en gestion et administrateur de sociétés
Christine Rupp (Ohio) États-Unis	2022	Chef de la direction de Vitruvian, société vendant de l'équipement de conditionnement physique
Sowmyanarayan Sampath (New Jersey) États-Unis	2022	Chef de la direction de Verizon Consumer Group, société de télécommunications
Cynthia Trudell (Floride) États-Unis	2019	Administratrice de sociétés

¹ Chacun des administrateurs de la SCT demeure en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé.

² Chacun des administrateurs de la SCT a occupé le poste indiqué ci-dessus ou un autre poste au sein de la direction principale de la même entreprise ou du même organisme, ou d'une entreprise ou d'un organisme apparenté, au cours des cinq dernières années, à l'exception des personnes suivantes :

- a) L. Castonguay a été chef mondiale des produits et du merchandising de Starbucks d'avril 2024 à septembre 2024 et présidente et chef de l'exploitation de la division américaine de Saputo de février 2021 à juin 2022;
- b) S. Frazier était vice-président chez Amazon.com avant juin 2020;
- c) D. Murray exploitait un magasin Canadian Tire à Red Deer, en Alberta, avant février 2023.

- d) N. Patel était Haut-commissaire du Canada en Inde et ambassadeur du Canada au Népal et au Bhoutan avant octobre 2021;
 e) C. Rupp a été chef du service à la clientèle de Victoria's Secret de septembre 2022 à octobre 2024 et, avant juillet 2022, elle occupait le même poste chez Albersons.
- 3 N. Jaskolka a siégé au conseil d'administration de Le Groupe Aldo inc. jusqu'en mars 2020. Le Groupe Aldo inc. et certaines de ses filiales ont obtenu la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies en mai 2020. En juillet 2022, la société a terminé son processus de restructuration et satisfait aux exigences du plan approuvé par le tribunal. Une protection similaire lui a été accordée dans d'autres territoires. M. Jaskolka a réintégré le conseil d'administration de Le Groupe Aldo inc. le 12 janvier 2023.
- 4 S. Paish a présidé le conseil d'administration d'Imagia Canexia Health Inc. jusqu'en juillet 2023. Imagia Canexia Health et sa filiale Canexia Health Inc. ont été mises sous séquestre en août 2023.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration compte quatre comités permanents : le comité d'audit, le comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération, le comité de gouvernance et le comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale.

Les membres actuels de ces comités sont les suivants :

Comité d'audit	Comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération	Comité de gouvernance	Comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale
N. Patel (président du comité)	C. Trudell (présidente du comité)	N. Jaskolka (président du comité)	S. Frazier (président du comité)
E. Anderson	E. Anderson	M. Billes	O. Billes
C. Cranston	L. Castonguay	C. Cranston	S. Leroux
N. Jaskolka	S. Frazier	J. M. Owens	D. Murray
S. Sampath	S. Paish	C. Trudell	N. Patel
	C. Rupp		

Comité d'audit

Comme il est indiqué précédemment, le comité d'audit se compose de Nadir Patel (président du comité), de Eric Anderson, de Cathryn Cranston, de Norman Jaskolka et de Sowmyanarayan Sampath. La formation et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de ses responsabilités à ce titre sont décrites ci-dessous :

Membre	Expérience
Nadir Patel, président du comité	M. Patel est consultant en gestion et administrateur de sociétés. Il est associé directeur de Fairfax Consulting Services, conseiller stratégique principal de Norton Rose Fulbright Canada, chancelier de l'Université Wilfrid Laurier et conseiller stratégique du président du Collège universitaire Huron et il préside le conseil de la Fondation Bon Départ de Canadian Tire. Il a occupé plusieurs postes élevés au sein de la fonction publique canadienne au cours de sa brillante carrière, dont celui de Haut-commissaire du Canada en Inde avec accréditation simultanée à titre d'ambassadeur du Canada au Népal et au Bhoutan qu'il a occupé jusqu'en 2021. Auparavant, il a été sous-ministre adjoint principal et chef des finances du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement et consul général du Canada à Shanghai et il a siégé au conseil de plusieurs sociétés d'État et organismes à but non lucratif. Il possède une vaste expérience en planification stratégique, en finances, en ressources humaines, en gestion des risques et en relations internationales. Il a amorcé sa carrière à titre d'auditeur fiscal à Revenu Canada (désormais, l'Agence du revenu du Canada), y occupant des postes de plus en plus élevés dans la hiérarchie, et a présidé les comités d'audit du Cellular Biomedicine Group, de l'Association professionnelle des cadres supérieurs de la fonction publique du Canada et du Centre de recherches pour le développement international, société d'État. Il détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) offerte conjointement par l'École de gestion Stern de l'Université de New York, l'École d'économie et de sciences politiques de Londres et l'École de gestion de HEC Paris.

Membre	Expérience
Eric Anderson	M. Anderson est titulaire de la chaire Polk Bros. en commerce de détail et professeur de marketing à l'École de gestion Kellogg de l'Université Northwestern. Il est associé fondateur de Leadership Analytics Advisors, LLC et conseiller auprès de Lift Lab. Auparavant, il a été président de la faculté de marketing et directeur du programme MBAi Kellogg-McCormick de l'École de gestion Kellogg de l'Université Northwestern et a occupé plusieurs postes au sein de l'École de gestion Booth de l'Université de Chicago et de l'École de gestion supérieure W.E. Simon de l'Université de Rochester. Il est titulaire d'un doctorat (Ph. D.) en sciences de la gestion de l'École de gestion Sloan du MIT (Institut de la technologie du Massachusetts).
Cathryn Cranston	Mme Cranston est administratrice de sociétés. Ancienne haute dirigeante dans le secteur des services financiers, elle a passé la majeure partie de sa carrière au sein du BMO Groupe financier avant de prendre sa retraite en 2017. Elle a occupé divers postes de direction chez BMO, y compris ceux de trésorière du BMO Groupe financier, de chef des relations avec les investisseurs et chef des finances de la division de gestion de patrimoine de BMO et de vice-présidente, Gestion des risques intégrés, ainsi que dans les divisions des marchés des capitaux et des services bancaires aux entreprises. Elle siège à plusieurs conseils, y compris celui de Toromont Industries, dont elle préside le comité d'audit, et celui du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, et elle a déjà siégé au conseil du Collège Royal St. George. Elle est membre du Comité consultatif des règlements de faillite de la Société d'assurance-dépôts du Canada et siège au conseil d'examen de la réserve pour stabilité intérieure (Domestic Stability Buffer Council) de l'Institut C.D. Howe. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université du Manitoba.
Norman Jaskolka	M. Jaskolka est chef de la direction de Sweet Park Capital, société qui gère les placements de la famille Bensadoun, y compris Le Groupe Aldo inc., détaillant canadien de chaussures et d'accessoires qui exerce ses activités à l'échelle internationale. Il préside le conseil de Le Groupe Aldo inc. et, auparavant, il a été président d'Aldo Group International et vice-président, Expansion des affaires et technologies de l'information de Le Groupe Aldo inc., où il était membre du comité de gestion des risques d'entreprise, supervisait toutes les opérations de fusions et d'acquisitions et dirigeait le processus d'établissement du budget annuel. Avant de se joindre à Le Groupe Aldo inc., il avait été associé au sein d'Ernst & Young, où il œuvrait dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, de l'évaluation d'entreprises et du financement des sociétés. Il est coprésident du conseil consultatif de l'École Bensadoun de gestion de commerces de détail de l'Université McGill et donne fréquemment des conférences sur les stratégies de vente au détail mondiales, y compris, par le passé, devant le Congrès mondial de la vente au détail (World Retail Congress) et la Fédération nationale de la vente au détail (National Retail Federation). Il est fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.
Sowmyanarayan Sampath	M. Sampath est vice-président directeur et chef de la direction de Verizon Consumer Group. Dirigeant du secteur des télécommunications reconnu mondialement, son expérience englobe les infrastructures destinées aux consommateurs et aux entreprises, les infrastructures de sécurité et les infrastructures essentielles. Il a occupé d'autres postes de direction chez Verizon, y compris, plus récemment, celui de vice-président directeur et chef de la direction de Verizon Business, où il a dirigé la numérisation d'entreprises, de gouvernements et de collectivités à l'échelle mondiale, ainsi que ceux de président de l'entreprise mondiale et de chef des produits. Avant de se joindre à Verizon, il a été associé au sein du Boston Consultant Group pendant près d'une décennie, exerçant en outre les fonctions de chef du secteur mondial pour le groupe de pratique en télécommunications, dont la tâche principale consistait à réaliser des transformations d'entreprises à grande échelle. Il est comptable agréé et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'École de gestion Questrom de l'Université de Boston.

Tous les membres du comité d'audit ont des compétences financières et sont indépendants, dans les deux cas au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le comité d'audit a établi une politique selon laquelle toutes les demandes relatives à des services autres que d'audit permis que la SCT souhaite confier aux auditeurs externes doivent être soumises au président du comité d'audit avant que le travail soit entrepris. Le président du comité d'audit est autorisé à approuver ces demandes, mais si les honoraires payables en contrepartie de ces services excèdent 350 000 \$, ou si on s'attend à ce qu'ils excèdent cette somme, ou si ces services sont de nature délicate ou inhabituelle, il devra consulter le comité avant de donner son approbation. Le président du comité doit informer le comité, à la réunion suivante du comité, de tous les services auxquels il a donné son approbation préalable. Les comités d'audit de CTFS Holdings, de la BCT et de la FPI CT sont autorisés à approuver tous les services autres que d'audit devant être fournis à leurs entités respectives, jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Si les honoraires payables en contrepartie de ces services excèdent 100 000 \$, mais sont inférieurs à 350 000 \$, ils devront être approuvés au préalable par le président du comité d'audit de la Société.

Le mandat du comité d'audit est présenté à l'annexe A.

8.2 Hauts dirigeants

Le tableau suivant présente les hauts dirigeants de la SCT, y compris leur lieu de résidence et leurs occupations principales, au 28 décembre 2024 :

Nom et province et pays de résidence	Occupations principales ¹
Greg Hicks (Ontario) Canada	Président et chef de la direction
Gregory Craig (Ontario) Canada	Vice-président directeur et chef des finances
Lisa Damiani (Ontario) Canada	Vice-présidente directrice et chef du contentieux
Bob Hakeem (Ontario) Canada	Vice-président directeur et chef des ressources humaines
TJ Flood (Ontario) Canada	Vice-président directeur et président du Groupe détail Canadian Tire
Susan O'Brien (Ontario) Canada	Vice-présidente directrice et chef de la marque et de la clientèle
Joe Sheldon (Ontario) Canada	Président de Services financiers Canadian Tire

¹ Chacun des hauts dirigeants a occupé le poste indiqué ci-dessus ou un autre poste au sein de la direction principale de la SCT au cours des cinq derniers exercices, à l'exception des personnes suivantes :

a) L. Damiani a été vice-présidente directrice et (à partir de janvier 2023) chef du contentieux de Cadillac Fairview d'octobre 2022 à septembre 2023, chef des affaires juridiques et réglementaires puis conseillère spéciale du chef de la direction de Rogers Communications de mars 2021 à juillet 2022, conseillère juridique spéciale par intérim de Groupe Altus Limitée de janvier 2021 à mars 2021 et chef du contentieux, vice-présidente directrice, Relations gouvernementales et secrétaire générale de New Gold Inc. avant 2020.

8.3 Titres détenus

Au 28 décembre 2024, tous les administrateurs et les hauts dirigeants de la SCT étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 2 101 151 actions ordinaires de la SCT (soit 61,4 % des actions ordinaires émises et en circulation) et de 821 204 actions de catégorie A sans droit de vote de la SCT (soit environ 1,6 % des actions de catégorie A émises et en circulation), ou exerçaient une emprise sur de telles proportions de ces actions. Les actions ordinaires détenues par l'ensemble de ces personnes comprennent 2 101 150 actions ordinaires dont Martha Billes et Owen Billes sont collectivement

propriétaires véritables ou sur lesquelles ils exercent collectivement une emprise par l'intermédiaire de deux sociétés fermées, Tire 'N' Me Pty. Ltd. et Albikin Management Inc.

Les chiffres indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des actions ordinaires ou des actions de catégorie A sans droit de vote qui sont détenues aux termes du régime de participation différée aux bénéfices de la SCT (le « RPDB »), lequel confère des droits aux hauts dirigeants et aux autres employés participants aux termes d'un contrat de rente collective émis dans le cadre du RPDB. Au 28 décembre 2024, le RPDB détenait 419 280 actions ordinaires de la SCT (soit 12,2 % des actions ordinaires émises et en circulation) et 333 383 actions de catégorie A sans droit de vote de la SCT (soit 0,6 % des actions de catégorie A émises et en circulation).

Au 28 décembre 2024, les administrateurs et les hauts dirigeants de la SCT étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 35 300 parts de la FPI CT (soit moins de 0,1 % des parts émises et en circulation), ou exerçaient une emprise sur une telle proportion de ces parts.

8.4 Conflits d'intérêts

Sauf pour ce qui est indiqué ci-après, à la connaissance de la SCT, aucun administrateur ou dirigeant de la Société ou de ses filiales n'est en conflit d'intérêts important, ou en conflit d'intérêts important éventuel, avec la SCT ou l'une ou l'autre des entités qu'elle contrôle. Deux administrateurs sont des marchands et, à ce titre, ont conclu avec la SCT une convention aux termes de laquelle ils exploitent l'entreprise de vente au détail d'un magasin Canadian Tire. En outre, l'un des administrateurs est un ancien marchand Canadian Tire. Les administrateurs qui sont des marchands s'abstiennent de voter à l'égard des ententes contractuelles conclues entre la Société et les marchands. M. Craig, vice-président directeur et chef des finances de la SCT, est l'un des fiduciaires de la FPI CT et, de ce fait, il est assujetti aux obligations de communication de l'information et aux restrictions applicables à l'exercice des droits de vote relativement aux contrats et aux opérations conclus entre la FPI CT, d'une part, et la Société et les membres de son groupe, d'autre part.

9 Intérêts des experts

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. sont les auditeurs externes de la SCT et sont indépendants au sens des règles de conduite professionnelle des Comptables professionnels agréés de l'Ontario. Le tableau suivant présente le montant global des honoraires relatifs aux services professionnels que Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fournis à la Société et à ses filiales au cours des exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023, respectivement.

	Exercice clos le 28 décembre 2024 ¹	Exercice clos le 30 décembre 2023 ¹
Honoraires d'audit ²	5 571 000 \$	5 528 000 \$
Honoraires liés à l'audit ³	1 573 000 \$	1 440 000 \$
Honoraires fiscaux ⁴	5 000 \$	30 000 \$
Tous les autres honoraires ⁵	333 000 \$	801 000 \$
Total	7 482 000 \$	7 799 000 \$

¹ Les honoraires indiqués pour chacun des exercices sont les honoraires qui ont été facturés ou cumulés en contrepartie des services fournis pendant l'exercice applicable.

² Les honoraires d'audit sont les honoraires globaux relatifs aux services d'audit, y compris les honoraires de traduction.

³ Les honoraires liés à l'audit sont les honoraires globaux relatifs aux services de certification et aux services connexes raisonnablement liés à l'exécution des processus d'audit ou d'examen qui ne sont pas indiqués dans la rangée « Honoraires d'audit » du tableau présenté ci-dessus. Ces services englobent principalement des vérifications légales d'éléments qui ne sont pas prises en considération dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés (859 000 \$ en 2024 et 726 000 \$ en 2023), des services de consultation comptable, des services de vérification diligente et des services de certification portant sur certains paramètres liés aux changements climatiques.

⁴ Les honoraires fiscaux sont les honoraires globaux relatifs aux services professionnels qui ont trait à l'établissement des prix de cession interne, à la conformité, à la consultation et à la planification en matière fiscale. Les services d'ordre fiscal englobent principalement les services de consultation relatifs aux activités exercées à l'étranger et aux conséquences de celles-ci sur le plan de l'impôt canadien.

⁵ Tous les autres honoraires sont les honoraires globaux relatifs aux services autres que ceux qui sont pris en considération dans les rangées « Honoraires d'audit », « Honoraires liés à l'audit » et « Honoraires fiscaux » du tableau présenté ci-dessus. Ces services ont été fournis dans le cadre de divers projets de consultation.

10 Poursuites et procédures d'application de la réglementation

La SCT et certaines de ses filiales sont parties à un certain nombre de poursuites judiciaires qui, selon la SCT, s'inscrivent dans le cours normal de ses activités. La SCT ne peut prévoir avec exactitude l'issue de toutes les revendications en instance, mais elle ne s'attend pas à ce que le règlement définitif de ces poursuites ait un effet défavorable important sur son bénéfice, ses rentrées de fonds ou sa situation financière consolidés.

11 Renseignements supplémentaires

La circulaire d'information de la direction la plus récente de la SCT, soit celle qui se rapporte à l'assemblée annuelle des actionnaires de la SCT qui a eu lieu le 9 mai 2024, que l'on peut consulter sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse <https://sedarplus.ca>, comprend des renseignements supplémentaires, notamment sur la rémunération des membres du conseil et des hauts dirigeants désignés, les principaux porteurs de titres de la SCT et les titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions de la SCT. D'autres renseignements financiers figurent dans les états financiers annuels et le rapport de gestion annuel, que l'on peut consulter également sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse <https://sedarplus.ca>. Il est aussi possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la SCT sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse <https://sedarplus.ca>, et sur celui de la Société, à l'adresse <https://corp.canadiantire.ca>.

12 Information prospective

La présente notice annuelle renferme de l'information qui pourrait constituer de l'information prospective, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective renseigne les lecteurs sur les attentes et les projets actuels de la direction et permet aux épargnants et à d'autres personnes de mieux comprendre les prévisions que fait la SCT quant à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation et au contexte dans lequel elle exerce ses activités. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne portent pas sur des faits historiques et ne garantissent aucunement les résultats futurs. L'information prospective qui figure dans le présent document ou dans les documents qui y sont intégrés par renvoi comprend les renseignements relatifs à l'intention de la Société de racheter ses actions de catégorie A sans droit de vote dont il est question à la rubrique 3.1, intitulée « Évolution générale de l'entreprise en 2024 ».

Certains autres renseignements, bien qu'ils ne soient pas de caractère historique, pourraient aussi constituer de l'information prospective, y compris ceux qui portent sur les attentes actuelles de la direction quant aux perspectives et aux résultats éventuels ou présumés, aux objectifs et aux priorités stratégiques de la Société, aux mesures qu'elle prend ou pourrait prendre et à leurs conséquences et aux perspectives économiques et commerciales de la Société. L'information prospective est souvent, mais pas toujours, signalée par des termes tels que « prévoir », « avoir l'intention de », « être d'avis », « estimer », « projeter », « pouvoir », « perspective », « cible », « prévision », « s'attendre à », « aspirer à » et « continuer » ou par la forme négative ou des variantes de ces termes, par des expressions similaires ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel.

De par sa nature, l'information prospective repose sur des estimations et des hypothèses, ainsi que sur les données dont la direction dispose actuellement. Entre autres choses, sauf indication contraire, la direction a présumé que les conditions macroéconomiques régionales, provinciales, nationales et mondiales (comme l'inflation, le produit intérieur brut, le revenu des consommateurs et leur degré d'endettement), les conditions géopolitiques (y compris les tarifs douaniers), le montant des dépenses des consommateurs, les taux d'intérêt, les cours du change et le contexte réglementaire (y compris les taxes et impôts), de même que la situation concurrentielle de la Société dans le secteur de la vente au détail, les perspectives quant à son bénéfice et sa liquidité ne subiraient aucun changement défavorable important à l'avenir. La direction a également présumé que les priorités stratégiques et les priorités en matière d'affectation des capitaux de la Société ne changeraient pas à un égard important, que les économies de coûts prévues seront réalisées, que l'efficacité attendue sur le plan de l'exploitation sera obtenue, que les avantages que

l'on prévoit tirer des initiatives, des partenariats ou des acquisitions se matérialiseront et que toutes les approbations requises des organismes de réglementation compétents seront obtenues. Il n'est pas certain que les estimations et les hypothèses sur lesquelles l'information prospective repose se confirmeront.

Bien que la Société estime que l'information prospective qui figure dans la présente notice annuelle repose sur des renseignements, des estimations et des hypothèses qui sont raisonnables, cette information est forcément assujettie à un certain nombre de risques, d'incertitudes ou d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats effectivement obtenus diffèrent considérablement de ceux qu'elle exprime ou suggère. Ces risques, incertitudes et autres facteurs sont énoncés ci-après et comprennent ceux qui sont décrits à la rubrique 11, intitulée « Principaux risques et gestion des risques », du rapport de gestion annuel et à toutes ses sous-rubriques :

- la possibilité que la Société ne soit pas capable de réagir à l'évolution des tendances et aux faits nouveaux, de réaliser des acquisitions, des désinvestissements, des projets et des investissements et de prendre des mesures de compression des coûts;
- la possibilité que les marchands, les franchisés et les détaillants indépendants obtiennent de mauvais résultats d'exploitation ou financiers;
- le tort que pourraient subir l'image de marque et la réputation de la Société;
- des conditions géopolitiques défavorables, y compris des restrictions commerciales, des tarifs douaniers (y compris ceux que les États-Unis pourraient imposer, notamment en guise de représailles), la modification des engagements gouvernementaux et des conflits internationaux;
- le fait de ne pas réussir à intéresser de nouveaux employés et à fidéliser et à perfectionner sa main-d'œuvre, y compris les dirigeants et les autres employés clés;
- des conditions macroéconomiques défavorables, comme l'augmentation de l'inflation et du degré d'endettement des consommateurs et la baisse du produit intérieur brut et des revenus des consommateurs;
- la dépendance croissante par rapport à la technologie et aux systèmes de technologies de l'information existants et le risque accru de défaillances et de pannes des systèmes;
- l'émergence de technologies perturbatrices, y compris l'intelligence artificielle;
- la fréquence et l'ingéniosité croissantes des menaces à la cybersécurité à l'échelle mondiale et les atteintes possibles à cet égard;
- l'évolution des lois en matière de protection des renseignements personnels, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la façon dont la Société recueille, utilise et communique les données relatives aux clients et d'autres données à l'appui de sa stratégie;
- le fait que la Société doive compter sur des tiers qui sont eux-mêmes exposés à une variété de risques qui pourraient compromettre leurs résultats;
- les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de produits;
- la possibilité que la Société ne détecte pas les situations problématiques sur le plan des droits de la personne, de la sécurité des travailleurs et de la protection de l'environnement ou sur d'autres plans au sein de sa chaîne d'approvisionnement;
- le fait que la Société ne réussisse pas à intéresser de nouveaux membres à son programme de fidélisation, à fidéliser les membres actuels et à en accroître le nombre, à mettre en œuvre ses partenariats de fidélisation et à assurer leur croissance;
- le fait que la Société ne réussisse pas à conserver et à accroître sa part de marché, étant donné l'intensité de la concurrence sur les marchés en constante évolution où elle exerce ses activités;
- les changements dans les tendances de la consommation et les préférences et les habitudes des consommateurs;
- les risques inhérents au caractère saisonnier des activités de la Société, y compris les répercussions des conditions météorologiques inhabituelles;
- l'évolution des lois et des règlements auxquels la Société est assujettie et la possibilité qu'elle soit partie à des réclamations, à des différends ou à des poursuites judiciaires;
- les risques inhérents aux changements climatiques, y compris les risques de dommages matériels et les risques de transition;
- les risques susceptibles de découler de la gestion des facteurs ESG que la Société juge prioritaires;

- les perturbations de l'entreprise et les défis que posent la reprise des activités et des services essentiels à l'entreprise;
- les risques liés à la possibilité qu'une contrepartie ne remplisse pas les obligations contractuelles qui lui incombent, y compris les risques inhérents à la solvabilité d'une contrepartie à un instrument financier et à celle des consommateurs, des marchands et des franchisés;
- le fait que la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour remplir les obligations relatives à sa dette et à ses autres éléments de passif financier;
- le risque que la fluctuation des prix sur le marché qui pourrait résulter de la fluctuation des cours du change et des taux d'intérêt ait une incidence sur les produits de la Société et la valeur des instruments financiers qu'elle détient;
- la fluctuation du prix de l'essence;
- la possibilité qu'il ne soit pas possible de souscrire des polices d'assurance adéquates à des conditions raisonnables.

Les épargnants et les autres lecteurs sont priés de bien tenir compte des risques, des incertitudes, des facteurs et des hypothèses qui sont décrits ci-dessus dans leur évaluation de l'information prospective et sont prévenus de ne pas se fier indûment à celle-ci. En outre, la Société met les lecteurs en garde que la description des risques et des hypothèses qui figure ci-dessus n'est pas exhaustive et que d'autres risques, incertitudes et facteurs pourraient également avoir un effet défavorable sur ses résultats et faire en sorte que les résultats effectivement obtenus diffèrent considérablement de ceux que l'information prospective exprime ou suggère.

L'information prospective qui figure dans la présente notice annuelle repose sur des renseignements, des estimations et des hypothèses qui sont valables en date des présentes. La Société décline toute obligation de mettre à jour l'information prospective, écrite ou verbale, sauf si les lois applicables l'exigent.

ANNEXE A
LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE
MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. Objet du comité

Le conseil d'administration (le « conseil ») de La Société Canadian Tire Limitée (la « Société ») a mis sur pied le comité d'audit (le « comité »), qui est chargé de l'aider à remplir ses responsabilités de surveillance en ce qui a trait aux éléments suivants :

- (i) l'intégrité des états financiers et des documents d'information de caractère financier;
- (ii) la conformité aux exigences des lois et des règlements et aux autres exigences qui s'appliquent aux états financiers et à la communication de l'information financière de la Société;
- (iii) la responsabilité qui incombe à la direction d'évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information financière et d'en rendre compte;
- (iv) les titres de compétence, l'indépendance et la nomination des auditeurs externes;
- (v) la qualité du travail des auditeurs externes et des membres du service de l'audit interne;
- (vi) les méthodes de gestion des risques de l'entreprise;
- (vii) les autres questions que le conseil pourrait lui déléguer.

2. Responsabilités du comité

Le comité doit remplir les fonctions qui relèvent habituellement des comités d'audit ainsi que les autres fonctions que le conseil pourrait lui déléguer, y compris les suivantes :

a) Présentation de l'information financière

Examiner les éléments suivants et en discuter avec la direction et les auditeurs externes :

- (i) les questions importantes relatives à la pertinence des principes et des conventions comptables ainsi qu'à la présentation des états financiers et de l'information financière et les changements importants qui devraient y être apportés;
- (ii) les estimations, les jugements et les réserves clés, y compris les modifications majeures;
- (iii) l'incidence des faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité sur la présentation des états financiers et de l'information financière;
- (iv) les états financiers annuels et intermédiaires, notamment dans le but de vérifier s'ils ont bien été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »);
- (v) les rapports de gestion annuels et intermédiaires;
- (vi) les communiqués sur les résultats;
- (vii) les états financiers et les rapports de gestion, notamment dans le but de vérifier si, considérés dans leur ensemble, ils présentent fidèlement la situation financière et les

- résultats financiers de la Société et, s'il y a lieu, recommander les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués sur les résultats à l'approbation du conseil;
- (viii) le rapport des auditeurs externes sur les états financiers annuels et leur examen des états financiers intermédiaires ainsi que les questions soulevées et les mesures de suivi prises par la direction.

b) Autre information financière

- (i) examiner les autres communiqués de presse et les présentations aux épargnants ou aux investisseurs qui contiennent de l'information financière importante ou de l'information financière prospective qui n'a pas déjà été publiée et en rendre compte au conseil. Si les circonstances empêchent le conseil ou le comité d'audit d'examiner ces documents avant leur publication, le président du comité d'audit et le président du conseil, agissant conjointement, pourront exercer ce pouvoir d'examen et d'approbation;
- (ii) examiner l'information financière importante, y compris les états financiers, qui est présentée dans les prospectus ou les autres documents relatifs à des placements de titres ainsi que dans les autres documents d'information déposés auprès des autorités compétentes et en rendre compte au conseil;
- (iii) examiner la notice annuelle de la Société et, s'il y a lieu, la recommander à l'approbation du conseil.

c) Supervision du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information

- (i) examiner les comptes rendus réguliers de la direction, du service de l'audit interne et des auditeurs externes afin d'acquérir la certitude que la Société a conçu et mis en place un système efficace de contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») qui fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, ces comptes rendus devant comprendre toute indication de fraude et les mesures correctives prises pour y remédier;
- (ii) examiner les comptes rendus réguliers de la direction, du service de l'audit interne et des auditeurs externes afin d'acquérir la certitude que la Société a conçu et mis en place un système efficace de contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») qui fournit l'assurance raisonnable que l'information que la Société doit présenter est enregistrée, traitée, condensée et présentée de manière appropriée;
- (iii) examiner le processus selon lequel le chef de la direction et le chef des finances attestent les documents d'information publiés de la Société, en discuter avec ces derniers et examiner les motifs à l'appui de leurs conclusions;
- (iv) une fois par année, s'assurer que des processus adéquats permettent l'examen de l'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société qui doit être publiée en vue de s'assurer que celle-ci est présentée fidèlement.

d) Supervision de la gestion des risques

Risques de l'entreprise

- (i) superviser le processus de gestion des risques de l'entreprise de la Société qui permet de repérer, d'évaluer et de gérer les risques principaux et les nouveaux risques et, s'il y a lieu, en rendre compte;

- (ii) examiner et recommander à l'approbation du conseil la politique de gestion des risques de l'entreprise, y compris le cadre de gestion des risques de l'entreprise et l'énoncé sur la propension au risque;

Risques principaux

- (iii) examiner les comptes rendus sur la gestion des risques de l'entreprise et discuter avec le chef de la gestion des risques et les autres membres de la direction de tous les risques principaux auxquels l'entreprise est exposée, y compris les nouveaux risques (sauf les risques dont le conseil a confié la responsabilité au comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération et au comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale), et des mesures que la direction a prises pour surveiller, contrôler et gérer ces risques;
- (iv) tous les trimestres, faire état au conseil des risques principaux auxquels l'entreprise est exposée et des questions importantes soulevées par la gestion de ces risques;

Risques financiers et risques de crédit

- (v) examiner les risques financiers et les risques de crédit importants auxquels la Société est exposée et les mesures que la direction a prises pour surveiller et contrôler ces risques et en rendre compte;

Risques liés aux cybermenaces, à la sécurité de l'information et à la protection des données

- (vi) examiner les risques liés aux cybermenaces, à la sécurité de l'information et à la protection des données auxquels la Société est exposée et les mesures que la direction a prises pour surveiller et contrôler ces risques et en rendre compte;

Autres comptes rendus sur les risques

- (vii) examiner les risques d'ordre juridique auxquels la Société est exposée et les mesures que la direction a prises pour surveiller et contrôler ces risques et en rendre compte;
- (viii) examiner les autres comptes rendus de la direction ayant trait à toute autre question ou politique relative aux risques dont la supervision a été confiée au comité;

Modification des politiques de gestion des risques

- (ix) examiner et recommander à l'approbation du conseil les modifications proposées à toutes les politiques de gestion des risques du conseil dont la supervision a été confiée au comité, y compris la politique de gestion des cyberrisques, la politique de gestion des risques d'ordre financier du conseil et la politique de gestion des risques d'ordre juridique du conseil;

Éthique commerciale

- (x) examiner les comptes rendus réguliers de la direction conformément à la politique en matière d'éthique professionnelle (y compris le code d'éthique et le code d'éthique professionnelle à l'intention des fournisseurs), y compris, une fois par année, passer en revue le processus permettant de vérifier si les employés et les administrateurs de la Société se conforment au code d'éthique et si ce code leur est bel et bien communiqué et obtenir l'assurance raisonnable que ce processus fonctionne bien;
- (xi) examiner et recommander à l'approbation du conseil les modifications proposées au code d'éthique professionnelle, au code d'éthique et au code d'éthique professionnelle à l'intention des fournisseurs;

- (xii) évaluer l'opportunité de permettre à un haut dirigeant de déroger au code d'éthique et, s'il y a lieu, accorder la permission en question;
- (xiii) à intervalles réguliers, vérifier le fonctionnement du système permettant A) à la Société de recevoir, de conserver et de traiter en toute confidentialité les plaintes relatives à des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit et B) aux employés de faire part à la Société, sous le couvert de l'anonymat et à titre confidentiel, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit, et exiger que toutes ces questions ainsi qu'une description de la façon dont la plainte a été réglée ou la préoccupation a été traitée fassent l'objet d'un compte rendu au comité;

Assurance

- (xiv) s'assurer que les polices d'assurance de la Société sont adéquates et approuver les nouvelles polices d'assurance et le renouvellement des polices existantes, selon le cas.

e) Questions d'ordre juridique, y compris en ce qui a trait à la fiscalité et aux litiges

- (i) tous les trimestres, examiner avec la direction les litiges, les réclamations et les autres éventualités, y compris les cotisations d'impôt, qui pourraient avoir un effet important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société ainsi que la manière dont ces éléments ont été présentés dans les états financiers;
- (ii) discuter avec le chef du contentieux des questions soulevées par la non-conformité de la Société aux lois et aux règlements qui ont un effet important sur ses états financiers et sa situation financière;
- (iii) examiner avec la direction les demandes reçues d'organismes de réglementation ou d'organismes gouvernementaux ou les rapports publiés qui soulèvent des questions au sujet des états financiers, des documents d'information continue ou des conventions comptables de la Société;
- (iv) examiner avec la direction l'état des questions d'ordre fiscal qui présentent de l'importance pour la Société et ses filiales;
- (v) obtenir chaque année la confirmation du chef du contentieux selon laquelle tous les documents importants que la Société et ses filiales sont tenues de déposer à titre de personnes morales et à titre d'émetteurs assujettis ont bel et bien été déposés;
- (vi) obtenir chaque année la confirmation du chef des finances selon laquelle A) les déclarations de revenus et les déclarations de taxe de vente importantes que la Société et ses filiales sont tenues de produire ont bel et bien été produites et les sommes exigibles en conséquence ont bel et bien été payées et B) les retenues à la source que la Société et ses filiales sont tenues de faire sur la rémunération de leurs employés ont été remises dans les délais requis.

f) Relations avec les auditeurs externes

- (i) faire des recommandations au conseil quant à la mise en candidature des auditeurs externes;
- (ii) approuver les modalités de la mission des auditeurs externes et, à la condition que les actionnaires aient autorisé le conseil à fixer leur rémunération, recommander à l'approbation du conseil le montant de la rémunération que la Société leur versera en contrepartie de l'exécution de l'audit annuel;
- (iii) s'il y a lieu, recommander aux actionnaires de destituer les auditeurs externes en fonction et de les remplacer;

- (iv) conformément au processus d'évaluation approuvé par le comité, effectuer une évaluation complète de la qualité du travail des auditeurs externes chaque année ou plus fréquemment, s'il y a lieu;
- (v) recevoir chaque année la déclaration des auditeurs externes quant à leur indépendance, laquelle indique notamment toutes les missions ayant trait à des services autres que d'audit que la Société leur a confiées (et les honoraires connexes);
- (vi) maintenir en vigueur une politique relative à l'embauche d'associés et d'employés, actuels et anciens, des auditeurs externes, actuels et anciens;
- (vii) examiner les communications écrites importantes entre les auditeurs externes et la direction (y compris les lettres de déclaration de la direction);
- (viii) s'il y a lieu, examiner le processus de rotation de l'associé chargé de l'audit et de tout autre associé participant à la mission d'audit ainsi que le calendrier d'application de ce processus et confirmer le choix proposé;
- (ix) examiner le plan d'audit des auditeurs externes, y compris l'étendue de l'audit, les points devant faire l'objet d'une attention particulière, la mesure dans laquelle l'audit externe peut être coordonné avec les activités du service de l'audit interne et les seuils d'importance relative que les auditeurs externes se proposent d'utiliser et, s'il y a lieu, l'approuver;
- (x) rencontrer régulièrement les auditeurs externes en l'absence de la direction et discuter des restrictions qui pourraient avoir été imposées à l'étendue et à la portée des travaux d'audit effectués par les auditeurs externes ou à la communication des constatations de ces derniers au comité;
- (xi) établir des processus de communication efficaces avec la direction et les auditeurs externes pour être mieux en mesure de surveiller objectivement la qualité et l'efficacité des relations entre les auditeurs externes, la direction et le comité;
- (xii) superviser le travail des auditeurs externes, y compris le règlement des désaccords entre ceux-ci et la direction quant à la présentation de l'information financière, au moyen des comptes rendus que les auditeurs externes lui font directement;
- (xiii) au moins une fois par année, recevoir des auditeurs externes un compte rendu verbal ou écrit faisant état de leurs politiques et méthodes internes en matière de contrôle de la qualité, des points importants soulevés, s'il y a lieu, dans le cadre des examens les plus récents du processus de contrôle de la qualité, tant ceux qui ont été effectués à l'interne que ceux qui ont été effectués par le Conseil canadien sur la reddition de comptes, de même que de toute demande formulée ou enquête effectuée par un gouvernement ou un organisme de réglementation.

g) Service de l'audit interne

- (i) examiner et approuver le mandat, le rapport de subordination et les ressources du service de l'audit interne afin de vérifier si ce service est indépendant et s'il dispose de ressources suffisantes et du personnel compétent nécessaire pour remplir son mandat;
- (ii) confirmer avec le chef du service de l'audit interne qu'il comprend qu'il a l'obligation de rendre compte au comité directement des questions qui relèvent des fonctions de ce dernier, sans égard aux autres rapports de subordination auxquels il est soumis;
- (iii) examiner et approuver le plan annuel du service de l'audit interne, y compris la portée prévue de ses activités, ses objectifs, son budget et les ressources qui devraient lui permettre de remplir les objectifs en question;

- (iv) examiner les comptes rendus du service de l'audit interne à l'égard des contrôles permettant d'atténuer les risques d'ordre stratégique et financier et les risques liés à l'exploitation et de tous les autres aspects qui relèvent des fonctions du comité et, s'il y a lieu, s'assurer que les mesures de suivi prises par la direction en conséquence, y compris leur mise en œuvre, sont adéquates et appropriées;
- (v) approuver la nomination, le remplacement, la réaffectation ou le congédiement, s'il y a lieu, du chef du service de l'audit interne et revoir ses conditions salariales au besoin;
- (vi) rencontrer régulièrement le chef du service de l'audit interne en l'absence de la direction et des auditeurs externes afin de comprendre, entre autres choses, les restrictions qui pourraient avoir été imposées à ce service ou les autres difficultés soulevées dans le cadre de l'exécution de son mandat, y compris les instructions quant à la portée de leurs travaux et l'accès aux renseignements demandés et le degré de collaboration obtenu de la direction pendant l'exécution de ces travaux.

h) Autres responsabilités fondamentales

- (i) sauf pour ce qui est des opérations conclues avec les administrateurs qui sont des marchands associés de la Société dans le cours normal de leurs activités à ce titre, examiner toutes les opérations entre apparentés projetées qui sortent du cours normal des activités et ne relèvent pas d'un comité spécial composé d'administrateurs indépendants conformément aux lois sur les valeurs mobilières et, s'il y a lieu, les recommander à l'approbation du conseil;
- (ii) examiner chaque année les frais discrétionnaires engagés par le président du conseil et le chef de la direction afin d'obtenir l'assurance que ces frais, ainsi que les éléments inhabituels relevés, le cas échéant, sont appropriés;
- (iii) examiner périodiquement et, s'il y a lieu, recommander à l'approbation du conseil les modifications aux autres politiques dont la supervision a été déléguée au comité, y compris la politique sur la présentation de l'information financière du conseil;
- (iv) après avoir consulté le chef des finances et les auditeurs externes, obtenir l'assurance raisonnable, au moins une fois par année, que le personnel affecté aux finances et à la comptabilité est compétent et assez nombreux et que les ressources connexes sont suffisantes et de qualité, y compris les consultants et les systèmes;
- (v) examiner à l'avance la nomination du chef des finances et du trésorier de la Société;
- (vi) en consultation avec la direction et les auditeurs externes, prévoir des séances de formation continue portant sur les responsabilités du comité;
- (vii) examiner et approuver chaque année le compte rendu des activités du comité qui sera intégré à la circulaire d'information de la direction de la Société;
- (viii) remplir les autres responsabilités et fonctions que le conseil délègue au comité.

3. Approbation préalable des services autres que d'audit

Conformément à la politique relative à l'indépendance des auditeurs externes, toutes les demandes relatives à des services autres que d'audit permis que la Société ou ses filiales souhaitent confier aux auditeurs externes et les honoraires y afférents que le comité n'a pas déjà approuvés doivent être signalés au président du comité avant que le travail soit entrepris. Le président du comité est autorisé à approuver ces demandes, mais si les honoraires payables en contrepartie de ces services excèdent 350 000 \$, ou si on s'attend à ce qu'ils excèdent cette somme, ou si ces services sont de nature délicate ou inhabituelle, il devra consulter le comité avant de donner son approbation. Le président du comité doit informer le comité, à sa réunion suivante, de tous les services auxquels il a donné son approbation préalable.

4. Composition du comité

- a) Le comité se compose d'au moins cinq administrateurs, qui sont tous des administrateurs indépendants au sens des exigences applicables des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Les administrateurs qui sont des employés de la Société ne peuvent siéger au comité.
- b) Le comité de gouvernance désigne l'un des membres du comité à titre de président du comité.

5. Compétences des membres

Tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières, c'est-à-dire qu'ils doivent tous être en mesure de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles des questions dont on pourrait raisonnablement croire qu'elles seront soulevées par la lecture des états financiers de la Société.

6. Nomination et destitution des membres

Le comité de gouvernance nomme les membres du comité chaque année et à d'autres moments par la suite si cela est nécessaire afin de combler les postes vacants. Il peut destituer ou remplacer l'un ou l'autre des membres du comité à quelque moment que ce soit, à sa discrétion.

7. Mode de fonctionnement

- a) Le comité se réunit quatre fois par année et tient autant de réunions supplémentaires que cela est nécessaire pour bien s'acquitter de ses fonctions. Les réunions qui sortent du cadre des réunions régulières du comité peuvent être convoquées par le président du comité ou à la demande de deux membres du comité ou des auditeurs externes et, le cas échéant, la majorité des membres du comité constituent le quorum. L'avis de convocation aux réunions du comité est donné conformément aux règlements administratifs de la Société.
- b) Le comité peut exercer ses pouvoirs dans le cadre d'une réunion à laquelle les membres qui sont présents ou qui participent par téléphone ou par d'autres moyens électroniques forment quorum ou au moyen d'une résolution signée par tous les membres ayant le droit de voter à l'égard de cette résolution à une réunion du comité. Chaque membre du comité (y compris le président du comité) a le droit d'exprimer une voix dans le cadre des délibérations du comité. Pour plus de précision, le président du comité n'a pas de voix prépondérante.
- c) Le président du comité et le chef des finances établissent l'ordre du jour de toutes les réunions du comité ainsi qu'un plan de travail annuel qui tient compte des responsabilités du comité qui sont énoncées dans le présent mandat et de ses priorités, le tout en consultation avec les membres du comité, la direction et les auditeurs externes, selon le cas.
- d) Sauf stipulation contraire du comité, le secrétaire général de la Société (ou la personne qu'il désigne) remplit la fonction de secrétaire aux réunions du comité et tient le procès-verbal de chaque réunion.
- e) Le président du comité dirige toutes les réunions du comité auxquelles il assiste. S'il est absent, les membres du comité nomment un président suppléant aux réunions applicables.
- f) À chaque réunion régulière du comité, les membres du comité tiennent des séances à huis clos distinctes avec les auditeurs externes, avec la direction et entre eux. Ils tiennent aussi une séance à huis clos avec le chef du service de l'audit interne et le chef de la gestion des risques aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire.
- g) Le président du comité peut inviter des membres de la direction ou des employés de la Société ou d'autres personnes à assister aux réunions du comité et à participer aux délibérations et à l'examen des questions qui lui sont soumises.

- h) Une copie du procès-verbal de chaque réunion du comité est remise à chaque administrateur.

8. Obligation de rendre compte au conseil

Le comité rend compte au conseil de ses délibérations, de ses décisions et de ses recommandations, y compris en ce qui a trait aux questions les plus importantes dont il a délibéré, à la réunion régulière suivante du conseil.

9. Évaluation du présent mandat, du comité et de la conformité au présent mandat

- a) Au moins une fois tous les trois ans, le comité examine le présent mandat et évalue s'il est toujours approprié en tenant compte de toutes les exigences des lois et des règlements applicables de même que des pratiques exemplaires recommandées par les organismes de réglementation ou les bourses auxquels la Société est assujettie et, s'il y a lieu, recommande les modifications qui s'imposent à l'approbation du conseil, étant entendu que le secrétaire général ou le secrétaire général adjoint de la Société peuvent apporter des modifications d'ordre administratif mineures conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués, et en rendre compte au comité et au conseil à la réunion régulière suivante de ceux-ci.
- b) Le rendement du comité doit être évalué au moins une fois tous les deux ans selon le processus d'évaluation que le comité de gouvernance a établi et approuvé et les résultats de cette évaluation sont examinés par le comité.
- c) Le comité rédige une description du poste de président du comité et la recommande à l'approbation du comité de gouvernance. Au moins une fois tous les trois ans, le comité examine cette description et la met à jour au besoin et recommande les modifications qui s'imposent à l'approbation du comité de gouvernance.

10. Conseillers

Le comité a le pouvoir de retenir, aux frais de la Société, les services de conseillers juridiques et d'autres conseillers externes s'il juge que cela est nécessaire.

11. Responsabilités

Le présent mandat ne vise aucunement à imposer aux administrateurs ou aux membres du comité des normes de responsabilité qui dépassent celles que prévoient les lois ou les règlements ou à attribuer au comité la responsabilité qui incombe au conseil en ce qui a trait à la conformité de la Société aux lois ou aux règlements applicables.

Il ne revient pas au comité d'élaborer la stratégie d'audit ou d'effectuer les audits ni d'établir si les états financiers de la Société sont exacts et fidèles et s'ils ont été dressés conformément aux IFRS. La responsabilité de ces questions incombe à la direction ou aux auditeurs externes, selon le cas.

Les membres du comité doivent pouvoir se fier de bonne foi, en l'absence d'indication ou d'information contraire, aux éléments suivants :

- (i) l'intégrité des personnes et des sociétés qui leur fournissent des renseignements;
- (ii) l'exactitude et l'intégralité des renseignements fournis.

L'expression « se fier de bonne foi » signifie que le membre du comité a considéré les questions pertinentes, qu'il a remis en question les renseignements fournis et les hypothèses posées et qu'il a évalué le caractère raisonnable de l'analyse effectuée par la direction ou l'expert.